

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais

Révision n°2

Novembre 2023





FICHES DE SYNTHÈSE

CC Aux Sources du Canal du Midi



FICHES DE SYNTHÈSE

CC Terres du Lauragais



FICHES DE SYNTHÈSE

CC Calstenaudary Lauragais Audiois



FICHES DE SYNTHÈSE

CC Piège Lauragais Malepère

TERRITOIRE, PAYSAGE ET PATRIMOINE

Fiche de synthèse | Territoire, paysage et patrimoine

PETR Pays Lauragais



PERSPECTIVES D'EVOLUTION

La hausse des épisodes climatiques extrêmes (inondations, feu de forêt, etc.) entraîne une modification des paysages naturels, agricoles et urbains dans les zones les plus exposées :

- Evolution du couvert forestier, notamment sur le secteur de la Montagne Noire, avec une évolution de la végétation vers des fasciés plus adaptés ;
- Changement des pratiques culturelles sur tout le territoire ;
- Adaptation du tissu urbain aux risques naturels et notamment inondation.

Les paysages sont également impactés par la multiplication du développement des infrastructures de production d'énergies renouvelables, pour de l'auto-consommation comme pour de la production à plus large échelle.

Ces infrastructures, souvent de taille imposante, marquent durablement les paysages et participent à la transformation des pratiques agricoles (développement des projets agri-voltaïques, des méthaniseurs, etc.).



LEVIERS D'ACTION DU SCOT

- La protection des motifs paysagers identitaires et structurants : ripisylves, linéaires de haies (notamment sur les secteurs du Sillon Lauragais et des collines du Lauragais), boisements dans les espaces agricoles, mais également sur le secteur de la Montagne Noire, etc.
- La promotion de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, permettant l'entretien des paysages ;
- Le contrôle strict de la qualité architecturale des extensions urbaines, mais également de la gestion des abords et des franges ;
- L'adaptation de l'aménagement des espaces urbanisés aux risques existants : évitement des zones exposées, adaptations techniques à ces risques, etc.
- L'encadrement du développement des infrastructures de production d'énergies renouvelables, notamment sur les secteurs paysagers sensibles.



POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- L'Atlas des Paysages de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn ;
- La protection des immeubles au titre des Monuments Historiques ;
- Les sites inscrits et classés (Canal, du Midi, Plateau de Calel, Bassin de Saint-Ferréol...)
- Les Sites Patrimoniaux Remarquables (Sorèze, Revel) ;
- Les Zones de Présomption de Prescriptions archéologiques ;
- La Charte du PNR du Haut-Languedoc (sur les 4 communes concernées à savoir Arfons, Durfort, Saint-Amancet et Sorèze) ;
- La Charte de Développement des Projets de Production d'Energies Renouvelables de la CC Piège Lauragais Malepère.

Fiche de synthèse | Territoire, paysage et patrimoine

Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi [1/3]



Chiffres-clefs

3

Unités paysagères sur le territoire

45,5%

Part des surfaces agricoles cultivées sur le territoire

2

Sites patrimoniaux remarquables (Revel et Sorèze)

Un socle physique et une occupation du sol supports de paysages diversifiés

L'occupation du sol de la communauté de communes est majoritairement agricole. A l'Ouest, sur les collines ouvertes du Lauragais, la mécanisation de l'agriculture a construit un paysage géométrique : les petites parcelles historiques ont été regroupées, et les bois, haies, fossés et talus plantés largement réduits ou effacés.

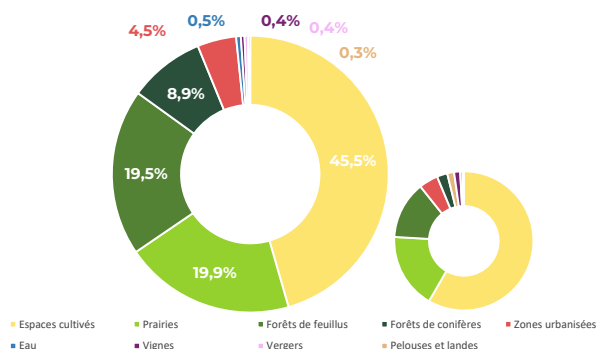
La plaine de Revel est caractérisée par des éléments hydrographiques patrimoniaux : le Sor, la Rigole de la plaine et le lac de Saint-Ferréol. Les vastes ouvertures visuelles offertes par le relief plat sont interrompues par les alignements d'arbres et les haies, notamment le long des infrastructures de transport (voie ferrée, RD 622 etc.). Revel capte l'essentiel de l'urbanisation avec son cortège de périphéries pavillonnaires, d'activités économiques et d'infrastructures.

Enfin, les paysages de la Montagne Noire, beaucoup plus fermés, s'ouvrent à la faveur de petites vallées ou de secteurs de prairies. Les tendances sont plutôt à la fermeture des paysages, et à l'exploitation intensive des boisements.

Des sites patrimoniaux reconnus

Le Laudot, la Rigole de la plaine et la Rigole du Canal du Midi sont classés comme éléments du patrimoine mondial de l'UNESCO.

De plus, les bourgs de Revel, Sorèze, Saint-Félix-Lauragais ainsi que le lac de Saint-Ferréol concentrent plusieurs types de zonages témoignant de leur caractère patrimonial (site patrimoniaux remarquables, sites classés, sites inscrits, monuments historiques).



Répartition de l'occupation du sol sur la CC Aux Sources du Canal du Midi / OSO 2021



Abbaye-école de Sorèze (Source : Tarn Tourisme)

Fiche de synthèse | Territoire, paysage et patrimoine

Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi [2/3]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Un relief qui rythme les perceptions des paysages du territoire offrant des panoramas qualitatifs ;
- Une activité agricole qui structure et organise l'occupation du sol ;
- Plusieurs éléments hydrographiques remarquables structurant les paysages : le Sor, la Rigole de la plaine, la Rigole du Canal du Midi, le lac de Saint-Ferréol, etc. ;
- Des espaces de qualité sur la Montagne Noire contrastant avec les paysages ouverts de grandes cultures ;
- Des paysages protégés et mis en valeur par de nombreux périmètres règlementaires : ensembles de Revel, Sorèze, Saint-Félix-Lauragais et infrastructures liées au fonctionnement du canal du Midi par exemple.

POINTS DE VIGILANCE



- La pratique d'une agriculture intensive qui favorise la suppression des structures agro-écologiques dans le secteur des collines et des plaines, et qui délaisse les espaces de montagnes ;
- Une forte pression foncière sur les zones naturelles et agricoles, notamment dans la plaine en lien avec l'attractivité de Revel ;
- Une tendance à la banalisation des paysages, en lien avec la périurbanisation et le développement de formes architecturales et urbaines en rupture avec les formes patrimoniales ;
- Une urbanisation récente, mal accompagnée sur les lignes de crêtes.



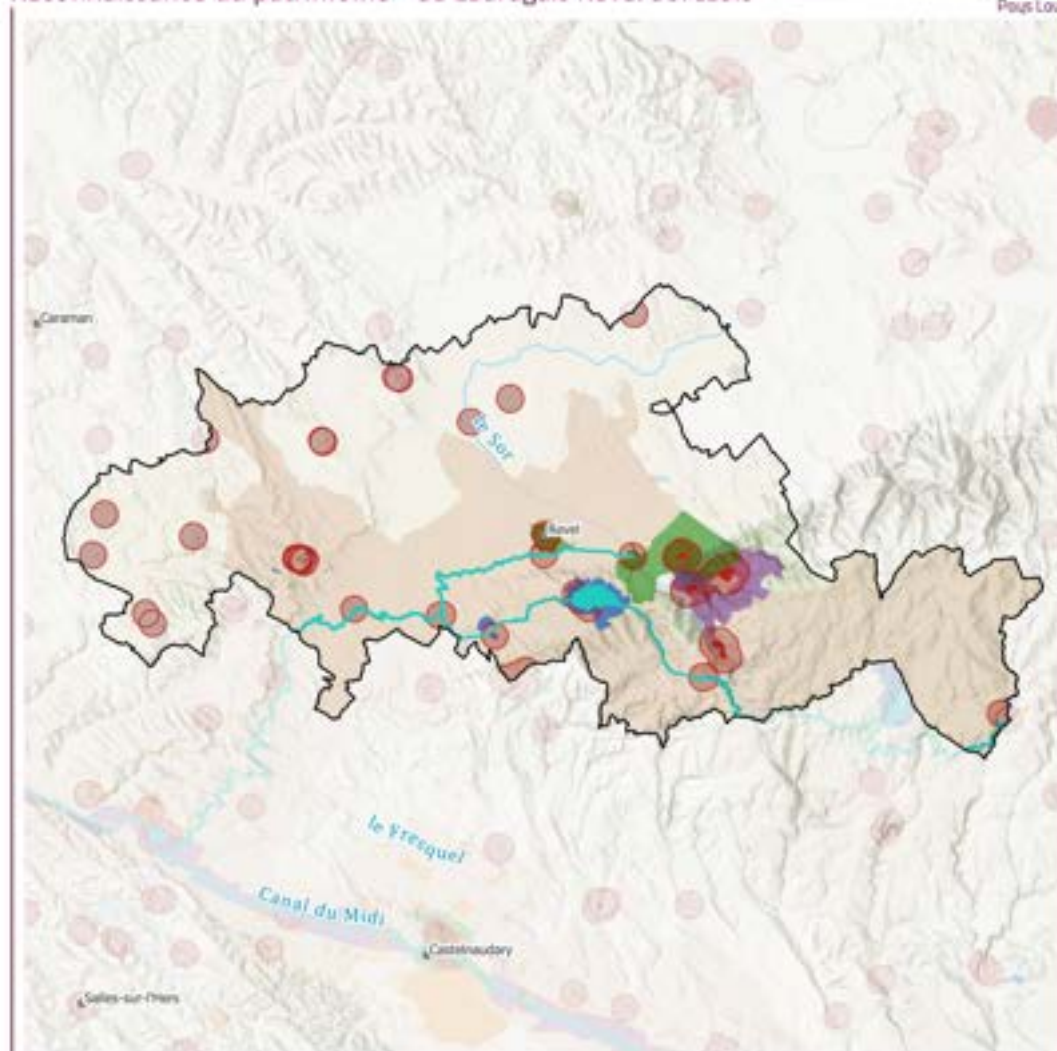
ENJEUX

- L'identification et la protection des structures agroécologiques du territoire (linéaires de haies, bosquets, ripisylves, etc.), notamment sur les secteurs des collines du Lauragais et de la plaine de Revel ;
- La préservation des espaces de pâturage au sein de la Montagne Noire afin d'éviter la fermeture des milieux ouverts restants ;
- L'identification et la préservation des linéaires de platanes le long des axes routiers, motif identitaire du territoire ;
- Le maintien de la lisibilité des bourgs à la silhouette qualitative dans les grands paysages ;
- La prise en compte et l'intégration des rigoles liées au Canal du Midi et du Lac de Saint-Ferréol dans l'aménagement du territoire.

Fiche de synthèse | Territoire, paysage et patrimoine

Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi [3/3]

Reconnaissance du patrimoine - CC Lauragais Revel Sorèzois



ELEMENTS DE REPERE

- Limites des communautés de communes
- Cours d'eau principaux

PERIMETRES DE RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE

- Monuments historiques
- Périmètres de protection des monuments historiques
- Zones de présomption de prescription archéologique
- Sites patrimoniaux remarquables
- Bien du patrimoine mondial UNESCO
- Sites inscrits
- Sites classés
- Zone tampon autour du bien du patrimoine mondial UNESCO

Sources : BD TOPO 2023, Etat World Heritage, Atlas des patrimoines
Réalisation : EIV/Ch. Couvel, Octobre 2023

Fiche de synthèse | Territoire, paysage et patrimoine

Communauté de communes Terres du Lauragais [1/3]



Chiffres-clefs

3

Unités paysagères sur le territoire

73,5 %

Part des surfaces agricoles cultivées sur le territoire

36

Monuments historiques

Un socle physique et une occupation du sol supports de paysages agricoles ouverts

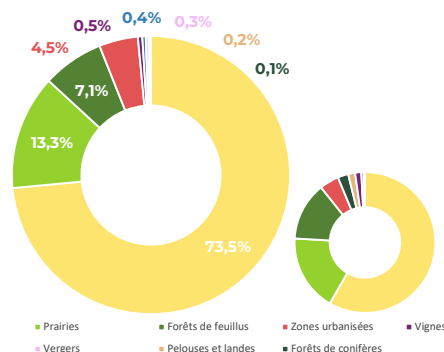
Le territoire de la communauté de commune présente une topographie organisée en 2 grands ensembles collinaires séparés par la large plaine du Sillon du Lauragais. Des voies de communication stratégiques y sont regroupées : le Canal du Midi, l'autoroute des deux mers (A61), la RD 813 ou encore la voie ferrée de Toulouse vers la Méditerranée. La présence de ces axes ainsi que la proximité avec la métropole toulousaine ont induit de fortes dynamiques urbaines. Les noyaux urbains historiques se sont donc étendus en nappes d'habitat pavillonnaire, à l'architecture globalisée. De nombreuses activités économiques, organisées en zones standardisées dédiées ou implantées de manière ponctuelle, ont vu le jour.

Les unités paysagères des collines du Lauragais se caractérisent pas l'omniprésence des espaces agricoles, organisés en grandes parcelles de monoculture (généralement de la céréaliculture) et ponctuellement en prairies. Les structures végétales (haies, petits boisements, etc.) se retrouvent plus particulièrement sur les pentes les plus fortes ou sur les abords des cours d'eau. Le rythme des ondulations du relief s'accélère et s'intensifie sur l'ensemble collinaires Sud, qui se distingue des collines ouvertes de celui du Nord.

Des sites patrimoniaux reconnus

Les zonages soulignant une qualité paysagère sont concentrés autour du Canal du Midi, identifié comme élément du patrimoine mondial de l'UNESCO et bénéficiant d'un site classé sur ses abords.

La communauté de communes est de plus constellée de monuments historiques, par exemple sur les communes de Villefranche-de-Lauragais, Caraman, Calmont, Nailloux, notamment des églises et des châteaux. Enfin, le chateau de Tarabel bénéficie d'un site inscrit.



Répartition de l'occupation du sol sur la CC Terres de Lauragais / OSO 2021



Château de Roquefoulet à Nailloux (Source : Lauragais Tourisme)

Fiche de synthèse | Territoire, paysage et patrimoine

Communauté de communes Terres du Lauragais [2/3]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Un relief qui rythme les perceptions des paysages du territoire offrant des panoramas qualitatifs ;
- Une activité agricole qui structure et organise l'occupation du sol ;
- La présence de plusieurs éléments hydrographiques remarquables structurant les paysages : Canal du Midi, Hers Mort ;
- Des paysages protégés et mis en valeur par des périmètres réglementaires : monuments historiques et classements du Canal du Midi notamment.

POINTS DE VIGILANCE



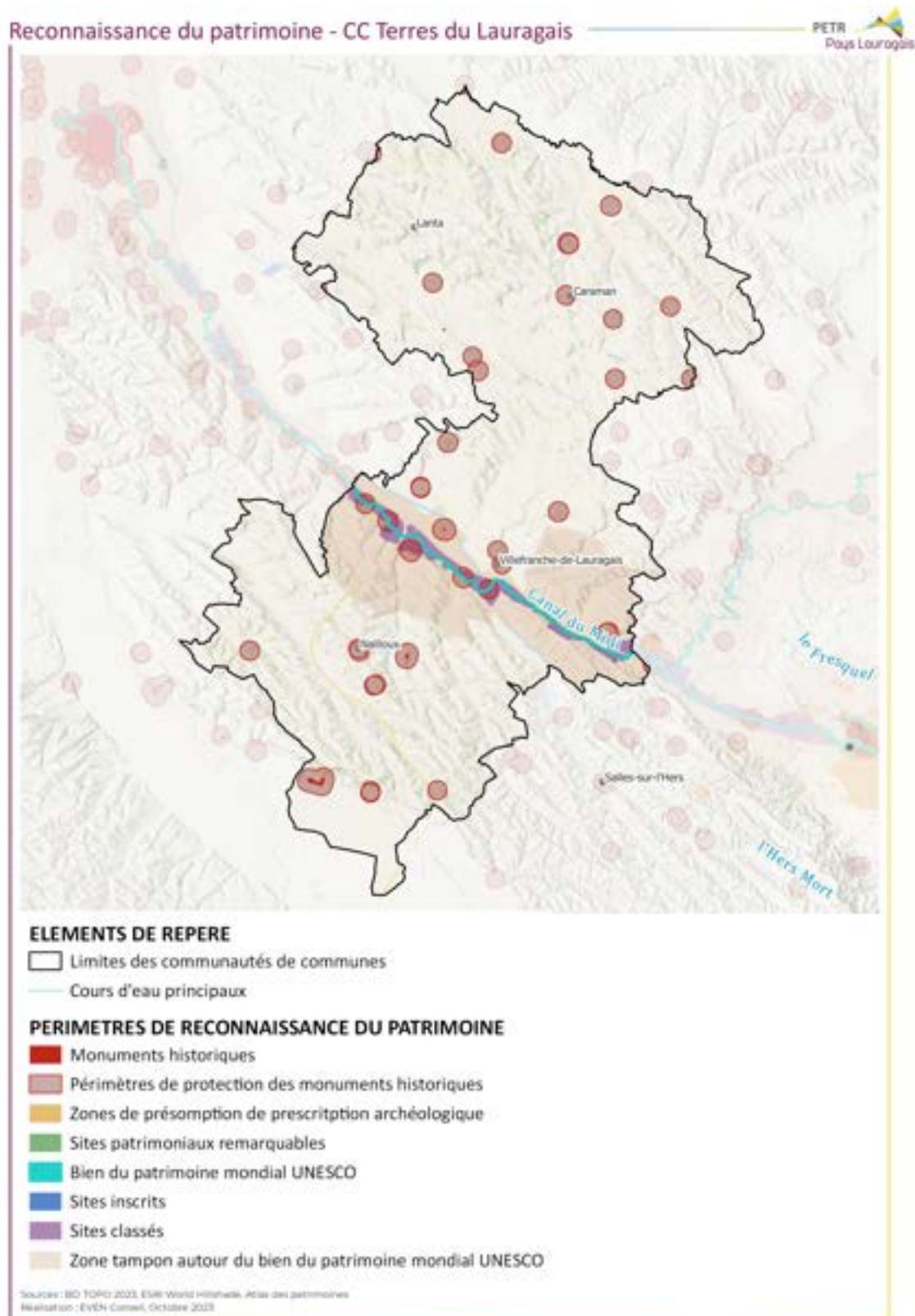
- La pratique d'une agriculture intensive qui favorise la suppression des structures agro-écologiques ;
- Une forte pression foncière sur les zones naturelles et agricoles, notamment dans le Sillon du Lauragais, en lien avec la proximité de la métropole toulousaine ;
- Une tendance à la banalisation des paysages, en lien avec la périurbanisation et le développement de formes architecturales et urbaines en rupture avec les formes traditionnelles ;
- Une urbanisation récente, mal accompagnée sur les lignes de crêtes.



ENJEUX

- L'identification et la protection des structures agroécologiques du territoire (linéaires de haies, bosquets, ripisylves, etc.), notamment sur le secteur du Sillon du Lauragais ;
- L'identification et la préservation des linéaires de platanes le long des axes routiers, motif identitaire du territoire ;
- Le maintien de la lisibilité des bourgs à la silhouette qualitative dans les grands paysages ;
- La prise en compte et l'intégration du Canal du Midi dans l'aménagement du territoire.

Fiche de synthèse | Territoire, paysage et patrimoine Communauté de communes Terres du Lauragais [3/3]



Fiche de synthèse | Territoire, paysage et patrimoine

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [1/3]



Chiffres-clefs

4

Unités paysagères sur le territoire

54,8 %

Part des surfaces agricoles cultivées sur le territoire

1

Site patrimonial remarquable sur Castelnaudary

Un socle physique et une occupation du sol supports de paysages diversifiés

Le territoire de la communauté de communes s'organise autour du passage du Canal du Midi et du Fresquel et de l'Hers Mort. Le lac de la Ganguise représente de même un élément hydrographique local remarquable.

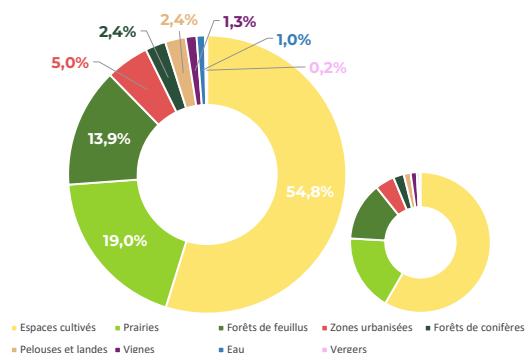
Les deux espaces collinaires de la Piège et des collines ouvertes du Lauragais encadrent le Sillon du Lauragais qui concentre les infrastructures de transport (voie ferrée, A61, RD 6113 etc.) et l'urbanisation (autour de Castelnaudary). Les grandes parcelles céréalières largement optimisées par un remembrement n'ont laissé que peu d'espaces d'expression aux haies, bosquets et arbres isolés.

Au Nord, la transition avec la Montagne Noire est franche. Les boisements épais s'ouvrent toutefois sur les hauteurs au niveau de hameaux, de prairies ou de fermes isolées. L'activité d'élevage est plus présente que sur les unités paysagères ouvertes.

Des sites patrimoniaux reconnus

Les zonages soulignant une qualité paysagère sont concentrés autour du Canal du Midi, identifié comme élément du patrimoine mondial de l'UNESCO et bénéficiant d'un site classé sur ses abords.

Sont aussi recensés un site patrimonial remarquable sur la commune de Castelnaudary, un site inscrit sur la commune de Mireval-Lauragais et de nombreux monuments historiques sur tout le territoire, notamment des châteaux.



Répartition de l'occupation du sol sur la CC Castelnaudary Lauragais Audois / OSO 2021



Canal du Midi à Castelnaudary (Source : Commune de Castelnaudary)

Fiche de synthèse | Territoire, paysage et patrimoine

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [2/3]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Un relief qui rythme les perceptions des paysages du territoire offrant des panoramas qualitatifs ;
- Une activité agricole qui structure et organise l'occupation du sol ;
- Plusieurs éléments hydrographiques remarquables structurant les paysages : Canal du Midi, Rigole du Canal du Midi, Fresquel, Hers Mort, lac de la Ganguise ;
- Des espaces de qualité sur la Montagne Noire contrastant avec les paysages ouverts de grandes cultures ;
- Des paysages protégés et mis en valeur par des périmètres réglementaires : classements du Canal du Midi et de la Rigole de la plaine, site patrimonial remarquable de Castelnaudary, site inscrit de Mireval-Lauragais notamment.

POINTS DE VIGILANCE



- La pratique d'une agriculture intensive qui favorise la suppression des structures agro-écologiques ;
- Une forte pression foncière sur les zones naturelles et agricoles, notamment dans le Sillon du Lauragais ;
- Une tendance à la banalisation des paysages, en lien avec la périurbanisation et le développement de formes architecturales et urbaines en rupture avec les formes traditionnelles ;
- Une urbanisation récente, mal accompagnée sur les lignes de crêtes.

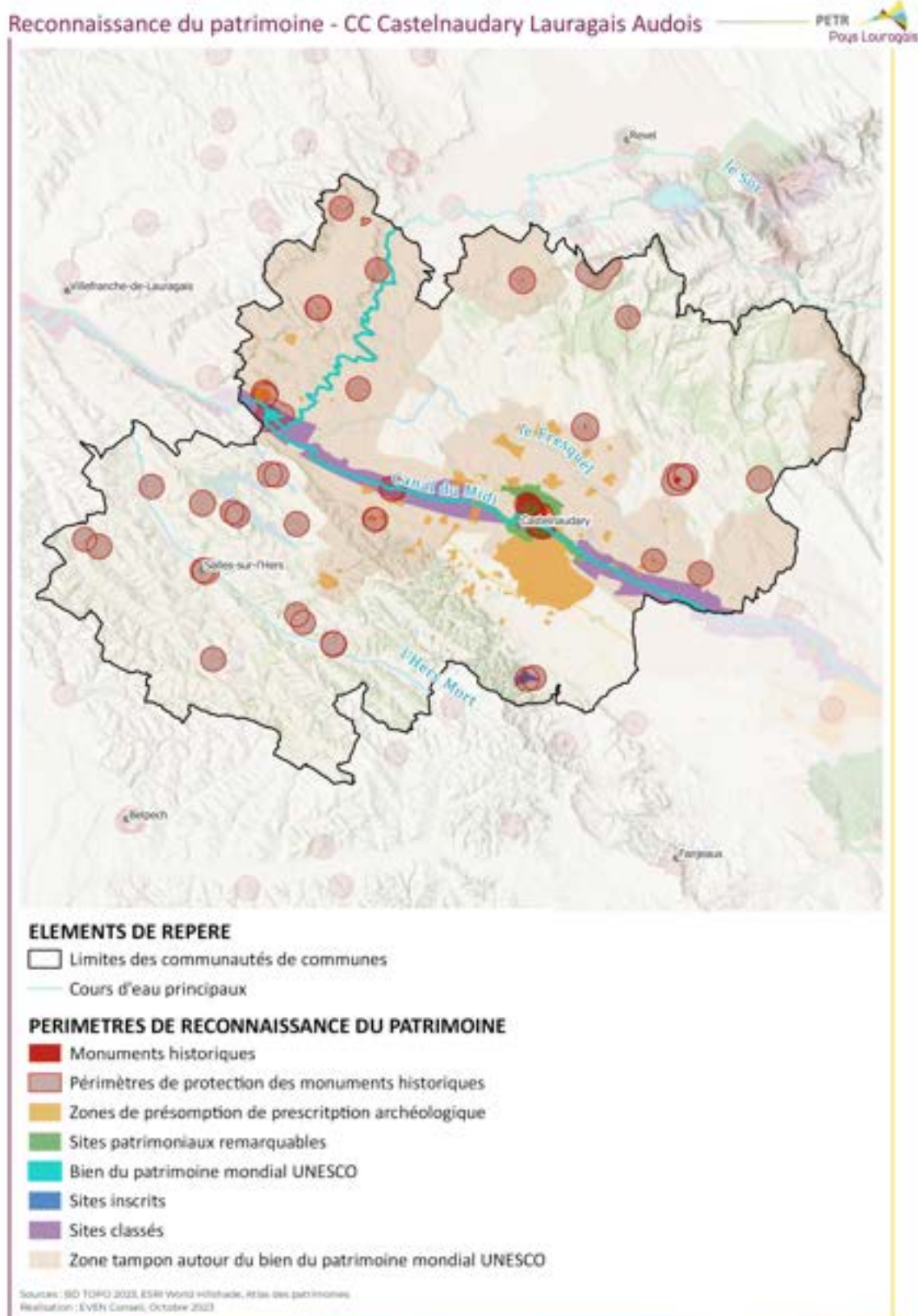


ENJEUX

- L'identification et la protection des structures agroécologiques du territoire (linéaires de haies, bosquets, ripisylves, etc.), notamment sur le secteur du Sillon du Lauragais ;
- La préservation du pâturage au sein de la Montagne Noire afin d'éviter la fermeture des milieux ouverts restants ;
- L'identification et la préservation des linéaires de platanes le long des axes routiers, motif identitaire du territoire ;
- Le maintien de la lisibilité des bourgs à la silhouette qualitative dans les grands paysages ;
- La prise en compte et l'intégration du Canal du Midi et de la rigole associée dans l'aménagement du territoire.

Fiche de synthèse | Territoire, paysage et patrimoine

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [3/3]



Fiche de synthèse | Territoire, paysage et patrimoine

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [1/3]

Chiffres-clefs

4

Unités paysagères sur le territoire

51,9 %

Part des surfaces agricoles cultivées sur le territoire

1

Site patrimonial remarquable sur Montréal

Un socle physique et une occupation du sol distinguant des unités paysagères

L'Ouest du territoire de la communauté de communes est un vaste espace collinaire où domine la polyculture et/ou le polyélevage. De Molandier à Fanjeaux s'étend la Piège, dans laquelle la Vixiège traverse les collines en creusant une vallée plane et s'écoule vers l'ouest pour rejoindre la Garonne. Au Sud de Fanjeaux et Molandier, le Razès dessine une vaste dépression au milieu des collines de l'ouest audois. On distingue toutefois l'extrémité du massif de la Malepère sur la commune de Montréal, plus boisé.

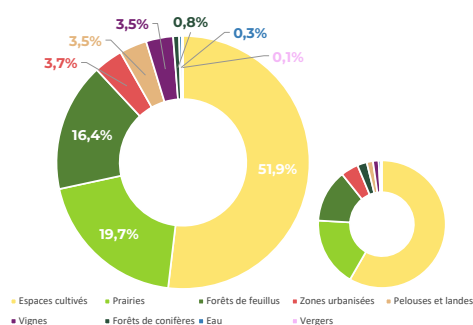
L'extrémité Nord-Est de la communauté de communes comprend un tronçon du Sillon Lauragais où passent le Canal du Midi, le Fresquel ainsi que les infrastructures de transport stratégiques (A61, voie ferrée, etc.). Les bourgs y sont nettement plus étendus que dans les collines voisines peu peuplées où l'on trouve des petits villages et des fermes isolées.

Au Nord, les communes de Villespy et Carlipa marquent la transition avec la Montagne Noire. Les paysages changent véritablement sur la commune de Cennes-Monestiés, avec des boisements plus nombreux et un relief plus marqué.

Des sites patrimoniaux reconnus

Le Canal du Midi est identifié comme élément du patrimoine mondial de l'UNESCO et bénéficie d'un site classé sur ses abords.

Sont aussi recensés un site patrimonial remarquable sur la commune de Montréal, un site inscrit sur la commune de Laurac et de nombreux monuments historiques sur tout le territoire, notamment des églises.



Répartition de l'occupation du sol sur la CC Piège Lauragais Malepère / OSO 2021



Bourg de Belpech (Source : Commune de Belpech)

Fiche de synthèse | Territoire, paysage et patrimoine

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [2/3]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Un relief qui rythme les perceptions des paysages du territoire offrant des panoramas qualitatifs ;
- Une activité agricole qui structure et organise l'occupation du sol ;
- Plusieurs éléments hydrographiques remarquables structurant les paysages : Canal du Midi, Fresquel, Vixiège ;
- Des espaces de qualité sur le massif de la Malepère et la Montagne Noire contrastant avec les paysages ouverts de grandes cultures ;
- Des paysages protégés et mis en valeur par des périmètres réglementaires : classements du Canal du Midi, site patrimonial remarquable de Montréal, site inscrit de Laurac notamment.

POINTS DE VIGILANCE



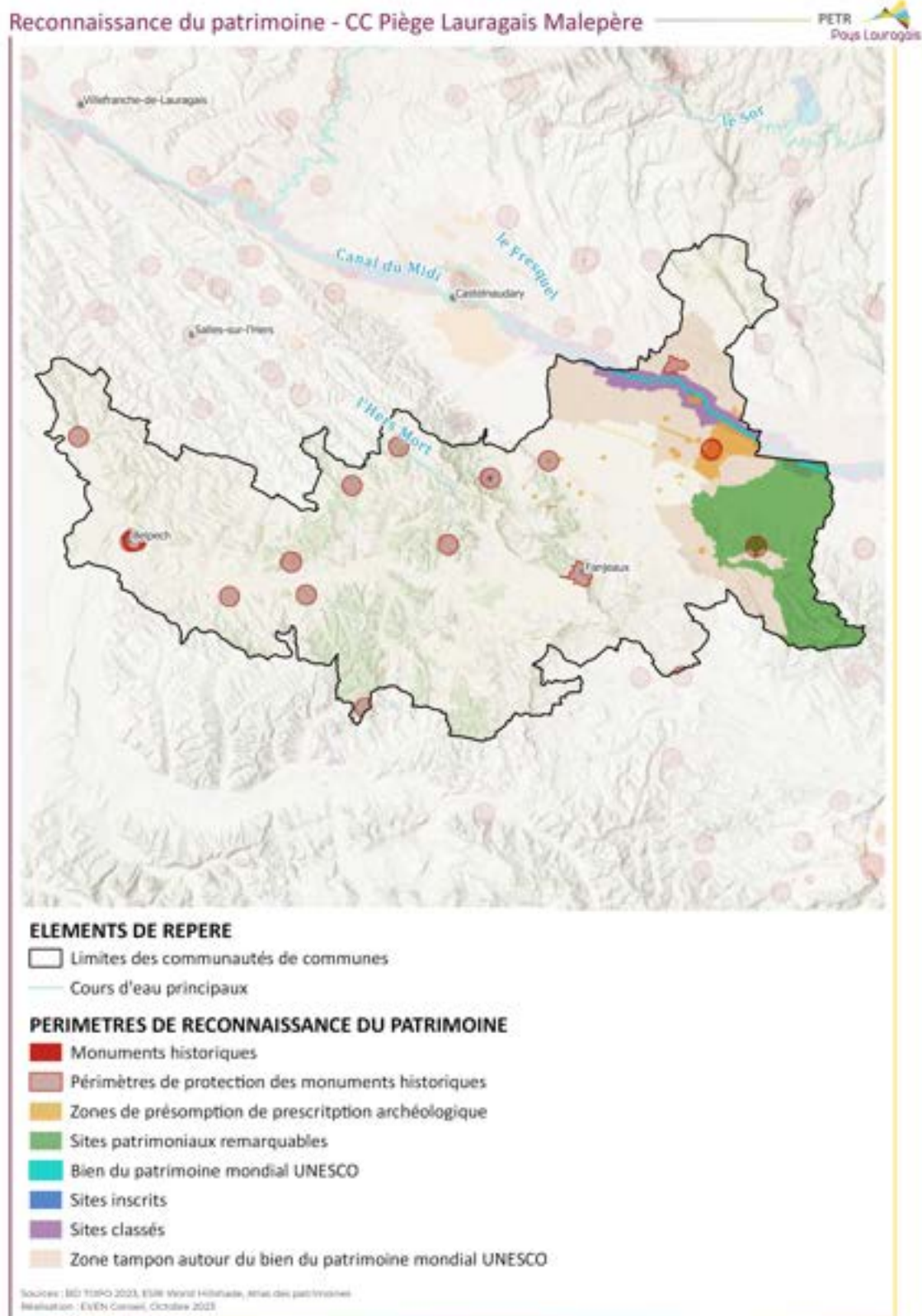
- La pratique d'une agriculture intensive qui favorise la suppression des structures agro-écologiques ;
- Une forte pression foncière sur les zones naturelle et agricoles, notamment dans le Sillon du Lauragais ;
- Une tendance à la banalisation des paysages, en lien avec la périurbanisation et le développement de formes architecturales et urbaines en rupture avec les formes traditionnelles ;
- La fermeture de milieux traditionnellement ouverts, notamment sur le secteur ouest de la communauté de communes.



ENJEUX

- L'identification et la protection des structures agroécologiques du territoire (linéaires de haies, bosquets, ripisylves, etc.), notamment sur le secteur du Sillon du Lauragais ;
- La préservation du pâturage au sein de la Montagne Noire afin d'éviter la fermeture des milieux ouverts restants ;
- L'identification et la préservation des linéaires de platanes le long des axes routiers, motif identitaire du territoire ;
- Le maintien de la lisibilité des bourgs à la silhouette qualitative dans les grands paysages ;
- La prise en compte et l'intégration du Canal du Midi dans l'aménagement du territoire.

Fiche de synthèse | Territoire, paysage et patrimoine Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [3/3]



ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE

Fiche de synthèse | Environnement biologique

PETR Pays Lauragais



PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Le dérèglement climatique génère une modification des écosystèmes locaux et des aires de répartition des espèces : augmentation de l'aire d'influence méditerranéenne, réchauffement de l'air et de l'eau, évolution des faciès de la végétation, etc. Cette dynamique favorise également l'expansion d'espèces nuisibles, qui se déplacent vers les altitudes et latitudes jusque-là épargnées.

La ressource en eau se raréfie de plus en plus, provoquant des assecs encore plus sévères sur les cours d'eau et la modification du fonctionnement des milieux.

La question de la gestion de la ressource en eau devient centrale, notamment pour la préservation de milieux aquatiques et humides ainsi que de la biodiversité associée.

Les milieux boisés subissent également la pression des épisodes de sécheresse, de feu de forêt mais également de l'augmentation des problèmes sanitaires. Sur le territoire, le secteur de la Montagne Noire est particulièrement concerné par ces dynamiques.



LEVIERS D'ACTION DU SCOT

- La préservation des milieux naturels les plus fragiles, et notamment les milieux humides, notamment par une identification et une protection à l'échelle des documents d'urbanisme ;
- L'encadrement du développement de l'urbanisation sur et à proximité de secteurs majeurs pour la biodiversité ;
- La préservation de la biodiversité ordinaire sur tout le territoire (préservation des structures agro-écologiques dans les milieux agricoles, travail sur la désimperméabilisation, préservation et amélioration des espaces végétalisés dans les milieux urbanisés...);
- L'encadrement du développement des infrastructures de production d'énergies renouvelables, notamment sur les secteurs naturels sensibles.



POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- Les périmètres de protection, de gestion, d'inventaire et de mise en valeur du patrimoine naturel ;
- Les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) des anciennes régions intégrés au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Equilibre des Territoire (SRADDET) Occitanie ;
- La Stratégie Régionale pour la Biodiversité Occitanie ;
- Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) en leur déclinaison en Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;
- La Charte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (sur Arfons, Durfort, Les Cammazes, Saint-Amancet, Sorèze) ;
- Les stratégies régionales Occitanie relatives à la flore et à la faune exotique envahissante.

Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi [1/4]



Chiffres-clefs

158

hectares environ de zones humides recensées sur le territoire

1

Zone Natura 2000

5

Communes du territoire dans les PNR du Haut Languedoc

Description des milieux naturels rencontrés sur le territoire

D'Ouest en Est, trois ensembles d'espaces se succèdent sur le territoire de la communauté de communes. Les coteaux du Lauragais sont à dominante agricole mais présentent une diversité d'habitats intéressante. La plaine de Revel est caractérisée par le passage du Sor et de grands espaces agricoles, de nombreux bourgs et infrastructures de transport y limitent la continuité écologique. Enfin, la Montagne Noire présente une couverture végétale arborée très importante ainsi que des zones humides et des milieux ouverts d'intérêt (milieux secs, prairies pastorales...).

Principaux périmètres de reconnaissance du patrimoine naturel

L'Est du territoire concentre plusieurs périmètres en lien avec la richesse biologique de la Montagne Noire : zone Natura 2000 Montagne Noire Occidentale, 3 ZNIEFF I, 2 ZNIEFF II, 2 espaces naturels sensibles labellisés et Parc Naturel Régional du Haut Languedoc sur 4 communes. De plus, 8 ZNIEFF I et 3 ZNIEFF II mettent en évidence le patrimoine naturel présent sur le reste du territoire, notamment des coteaux et l'ancienne carrière de Bélesta-en-Lauragais. Enfin, environ 158 ha de zones humides sont recensées sur le territoire, notamment sur sa partie Est.

Continuités écologiques

En lien notamment avec les périmètres de reconnaissance du patrimoine naturel, un ensemble important de réservoirs de biodiversité est repéré sur la Montagne Noire et ses abords au Sud du bourg de Revel. Des réservoirs plus modestes ont aussi été identifiés sur les coteaux de Falga, de Saint-Félix-Lauragais, Le Vaux et Mourvilles-Hautes. Les corridors écologiques sont principalement de direction Sud-Est Nord-Est et les continuités écologiques terrestres sont assez limitées en particulier dans le Nord du territoire. La voie ferrée et autres axes de transport terrestres majeurs tels que la RD 622 et la RD 624 constituent les obstacles les plus importants aux continuités écologiques. La pollution lumineuse autour de Revel et Sorèze est de plus problématique pour les espèces nocturnes.



Sentier des Fontaines dans la Montagne Noire à Arfons (Source : Mairie d'Arfons)

Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi [2/4]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Un secteur de la Montagne Noire à la biodiversité reconnue par de nombreux périmètres et relativement préservée;
- Des secteurs de plaine et de coteaux plus artificialisés mais au sein desquels des éléments de trame verte persistent pour assurer la continuité écologique ;
- Plusieurs cours d'eau en bon état écologique (Laudot, Rigole du Canal du Midi, Rigole de la Montagne Noire , Sor de sa source à la retenue des Cammazes, Lamy, Vernassonne) ;
- Une pollution lumineuse limitée sur la Montagne Noire favorisant les continuités nocturnes.

POINTS DE VIGILANCE

- Des secteurs de plaine et de coteaux qui restent vulnérables face à l'artificialisation et à la raréfaction des éléments végétaux favorables à la biodiversité ;
- Une plaine de Revel fragmentante avec des infrastructures de transport, des espaces artificialisés importants et peu d'éléments de végétation favorisant les continuités ;
- Une majorité de cours d'eau à l'état écologique moyen ou plus dégradé ;
- Une forte pollution lumineuse autour de Revel et Sorèze.



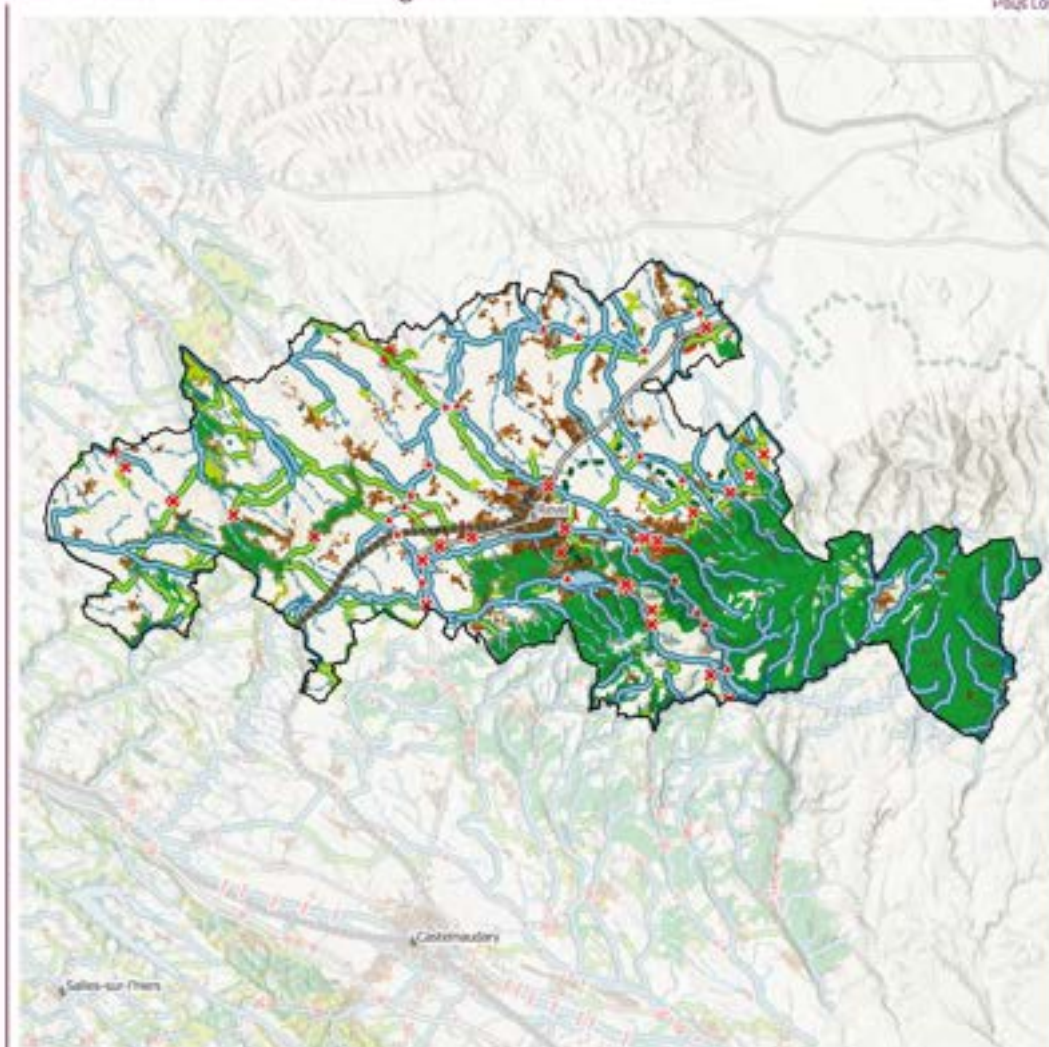
ENJEUX

- Préserver et restaurer les continuités écologiques en particulier dans la plaine et sur les coteaux ;
- Minimiser l'impact des nouvelles constructions et infrastructures sur la biodiversité ;
- Adapter l'éclairage public existant et futur pour réduire la pollution lumineuse ;
- Prévenir et limiter le développement des espèces exotiques envahissantes ;
- Anticiper l'impact du dérèglement climatique sur la fonctionnalité écologique du territoire ;
- Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité ordinaire.

Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi [3/4]

Trame Verte et Bleue - CC Lauragais Revel Sorèzois



ELEMENTS DE REPÈRE

□ Limites de la communauté de communes

TRAME VERTE

- Espace remarquable
- Espace de grande qualité
- Grand écosystème
- Corridor vert
- Corridor sous pression

TRAME BLEUE

- Plan d'eau
- Zone humide
- Corridor bleu
- Cours d'eau intermittent

OBSTACLES

- Principaux espaces à proximité des zones urbanisées
- Bâti des principales zones urbanisées
- Voirie principale
- Voie ferrée
- ✗ Obstacle par une voirie
- ✗ Obstacle par un cours d'eau
- ✗ Obstacle à l'écoulement des eaux
- Passage à faune à conforter
- ✗ Ecluse

Sources : ESQ IledeFleuve, PETR Pays Lauragais
Réalisation : Evén' Conseil, Octobre 2023

Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Terres du Lauragais [1/3]



Chiffres-clefs

136

hectares environ de zones humides recensées sur le territoire

1

Arrêté préfectoral de protection de Biotope sur l'Hers Mort

20

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Description des milieux naturels rencontrés sur le territoire

Le territoire de la communauté de communes est dominé par les coteaux du Lauragais. Mosaique d'habitats à dominante agricole, ils sont notamment traversés au Nord par des affluents de la Garonne (Hers Mort, ruisseau de la Vendinelle, Seillonne, Saune, Marcaissonne) et au Sud par des affluents de l'Ariège (Hers Vif et Hyse). On distingue dans l'ensemble de coteaux le sillon Lauragais, caractérisé par les grandes cultures céréalières et de nombreux axes de transport (autoroute, voie ferrée, route départementale d'envergure et Canal du Midi). La trame végétale y persiste sous forme de haies d'alignement et de ripisylve le long de l'Hers Mort. Enfin, le Sud du territoire s'ouvre sur la plaine de l'Ariège, très agricole.

Principaux périmètres de reconnaissance du patrimoine naturel

La richesse biologique du territoire est essentiellement reconnue par des ZNIEFF (14 ZNIEFF I et 6 ZNIEFF II). Elles mettent en évidence la biodiversité importante de certains cours d'eau et des milieux qui leurs sont associés (ex : Hers Vif, Vendinelle, Girou, prairies humides des bords de la Saune et de l'Aïse) ainsi que de certains coteaux d'intérêt (ex : à Avignonet-Lauragais, Auriac-sur-Vendinelle, Le Cabanial) et

sites spécifiques (Anciennes carrières de Riquepeyrel et la Lagade, Bois de Bébeillac et hauteurs de Calmont). Un APPB cible de plus le cours de l'Hers Vif en lien avec la présence de poissons migrateurs. Enfin, environ 136 ha de zones humides sont recensées sur le territoire.

Continuités écologiques

En lien notamment avec les périmètres de reconnaissance du patrimoine naturel, les réservoirs de biodiversité les plus conséquents sont repérés sur les coteaux au Nord-Est du territoire et à proximité de l'Hers Mort. Des réservoirs plus modestes ont aussi été identifiés sur des boisements relictuels. Les continuités écologiques terrestres sont notamment limitées dans le sillon Lauragais en lien avec le passage de nombreux axes de transport mais aussi au niveau de l'A66. La pollution lumineuse concentrée dans le sillon Lauragais, à proximité de la métropole toulousaine au Nord-Ouest et autour de Caraman est de plus problématique pour les espèces nocturnes.



Berges de l'Hers Vif à Calmont (Source : Lauragais Tourisme)

Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Terres du Lauragais [2/3]



ATOUS DU TERRITOIRE

- Des cours d'eau et milieux humides ainsi que des coteaux à la biodiversité reconnue par des ZNIEFF et un APPB ;
- Des boisements et alignements relictuels dans les ensembles de coteaux vecteurs de continuités écologique.

POINTS DE VIGILANCE



- Des espaces qui restent vulnérables face à l'artificialisation et à la raréfaction des éléments végétaux favorables à la biodiversité ;
- Un sillon Lauragais fragmentant avec des infrastructures de transport, des espaces artificialisés importants et peu d'éléments de végétation favorisant les continuités ;
- Des cours d'eau à l'état écologique moyen ou plus dégradé ;
- Une forte pollution lumineuse dans le sillon Lauragais, à proximité de la métropole toulousaine au Nord-Ouest et au niveau de Caraman.



ENJEUX

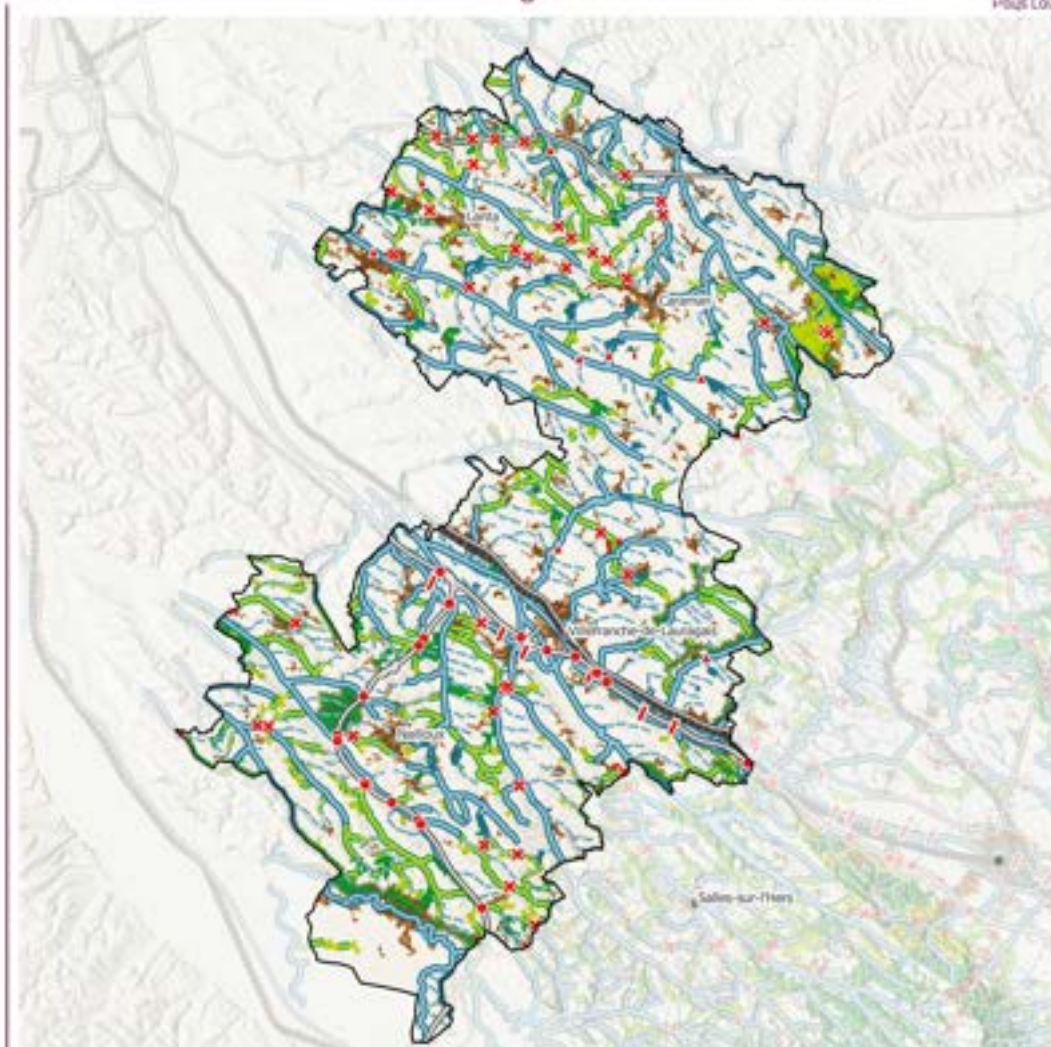
- Préserver et restaurer les continuités écologiques en particulier dans le sillon Lauragais et sur les coteaux ;
- Minimiser l'impact des nouvelles constructions et infrastructures sur la biodiversité ;
- Adapter l'éclairage public existant et futur pour réduire la pollution lumineuse en particulier dans le sillon Lauragais à proximité de la métropole toulousaine ;
- Prévenir et limiter le développement des espèces exotiques envahissantes ;
- Anticiper l'impact du dérèglement climatique sur la fonctionnalité écologique du territoire ;
- Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité ordinaire.

Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Terres du Lauragais [3/3]

Trame Verte et Bleue - CC Terres du Lauragais

PETR
Pays Lauragais



ELEMENTS DE REPERE

□ Limites de la communauté de communes

TRAME VERTE

- Espace remarquable
- Espace de grande qualité
- Grand écosystème
- Corridor vert
- Corridor sous pression

TRAME BLEUE

- Plan d'eau
- Zone humide
- Corridor bleu
- Cours d'eau intermittent

OBSTACLES

- Principaux espaces à proximité des zones urbanisées
- Bâti des principales zones urbanisées
- Voirie principale
- Voie ferrée
- ✗ Obstacle par une voirie
- ✗ Obstacle par un cours d'eau
- ✗ Obstacle à l'écoulement des eaux
- Passage à faune à conforter
- / Ecluse

Sources : ESQ Ile de France, PETR Pays Lauragais
Réalisation : Evénis Conseil, Octobre 2023

Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [1/5]



Chiffres-clefs

586

hectares environ de zones humides recensées sur le territoire

1

Espace naturel sensible propriété du département (La Bourdette)

2

Zones Natura 2000

Description des milieux naturels rencontrés sur le territoire

Au Nord-Ouest du territoire, les coteaux du Lauragais s'ouvrent sur la plaine Audoise, ensemble agricole et bâti traversé par le cours du Fresquel, le Canal du Midi et de nombreuses infrastructures de transport. Elle fait place au Nord-Est aux contreforts de la Montagne Noire, plus boisés. Enfin, le Sud-Ouest de la communauté de communes est caractérisé par le passage de l'Hers Mort et les collines cultivées de la Piège.

Principaux périmètres de reconnaissance du patrimoine naturel

La richesse biologique du territoire est essentiellement reconnue par des ZNIEFF (6 ZNIEFF I et 5 ZNIEFF II). Elles mettent notamment en évidence la biodiversité présente sur les contreforts de la Montagne Noire (bois de Chêne tazin de Mounoy, bois des Mousques) et des collines de la Piège (ex: Collines et bois de Payra-sur-l'Hers, lac du Rieutord). Un espace naturel sensible, propriété du département de l'Aude, cible de plusieurs espaces herbacés en bordure du lac de la Ganguise. Deux zones Natura 2000 sont présentes : l'une sur les collines de la Piège et l'autre en bordure Nord-Est du territoire sur la vallée du Lampy. Enfin, environ 586 ha de zones humides sont recensées sur le territoire.

Continuités écologiques

En lien notamment avec les périmètres de reconnaissance du patrimoine naturel, les réservoirs de biodiversité les plus conséquents sont repérés sur les contreforts de la Montagne Noire et les collines de la Piège, identifiés comme "grands écosystèmes" au sein desquels on trouve différents "espaces remarquables" et "espaces de qualité" en particulier sur les boisements. Les continuités écologiques terrestres sont très limitées dans la plaine Audoise avec seulement quelques "espaces de grande qualité" et corridors. La pollution lumineuse y est de plus problématique pour les espèces nocturnes, en particulier sur Castelnaudary et ses abords.



Chèvres pâturant sur l'espace naturel sensible de la Bourdette (Source : Département de l'Aude)

Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [2/5]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Deux grands ensembles d'espaces qualitatifs en termes de continuités écologiques et à la biodiversité reconnue par des ZNIEFF, des zones Natura 2000 et un espace naturel sensible : les contreforts de la Montagne Noire et les collines de la Piège;
- Plusieurs cours d'eau en bon état écologique (Rigole du Canal du Midi, Ganguise, ruisseau du Py, ruisseau de Bassens) ;
- Une pollution lumineuse limitée au Sud-Ouest du territoire favorisant les continuités nocturnes.

POINTS DE VIGILANCE



- Des espaces qui restent vulnérables face à l'artificialisation et à la raréfaction des éléments végétaux favorables à la biodiversité ;
- Un secteur de la plaine Audoise fragmentant avec des infrastructures de transport, des espaces artificialisés importants et peu d'éléments de végétation favorisant les continuités ;
- Une majorité de cours d'eau à l'état écologique moyen ou plus dégradé ;
- Une forte pollution lumineuse dans la plaine Audoise, en particulier au niveau de Castelnaudary.

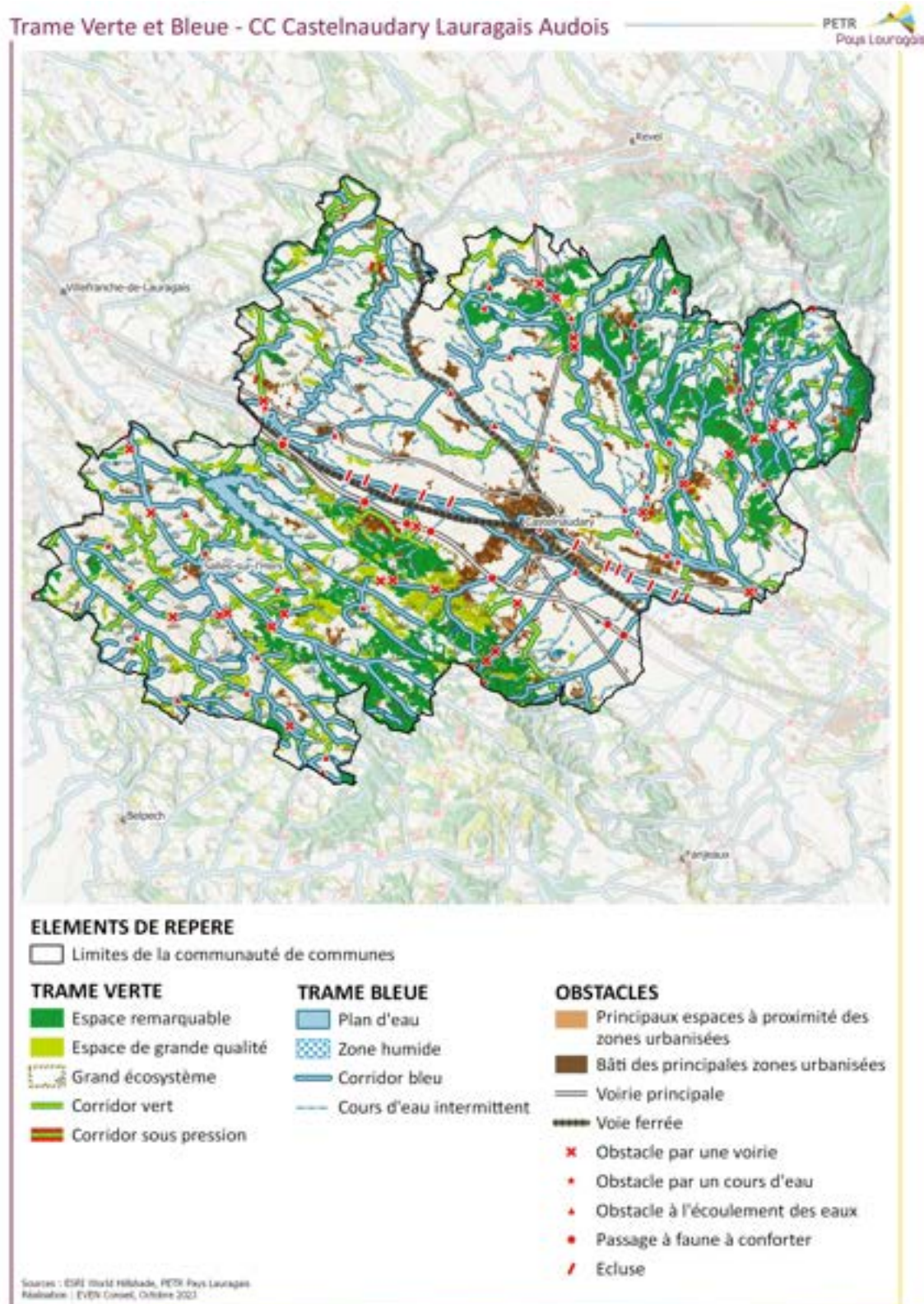


ENJEUX

- Préserver et restaurer les continuités écologiques en particulier dans la plaine Audoise ;
- Prévenir et limiter le développement des espèces exotiques envahissantes ;
- Minimiser l'impact des nouvelles constructions et infrastructures sur la biodiversité ;
- Anticiper l'impact du dérèglement climatique sur la fonctionnalité écologique du territoire ;
- Adapter l'éclairage public existant et futur pour réduire la pollution lumineuse en particulier dans la plaine Audoise;
- Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité ordinaire.

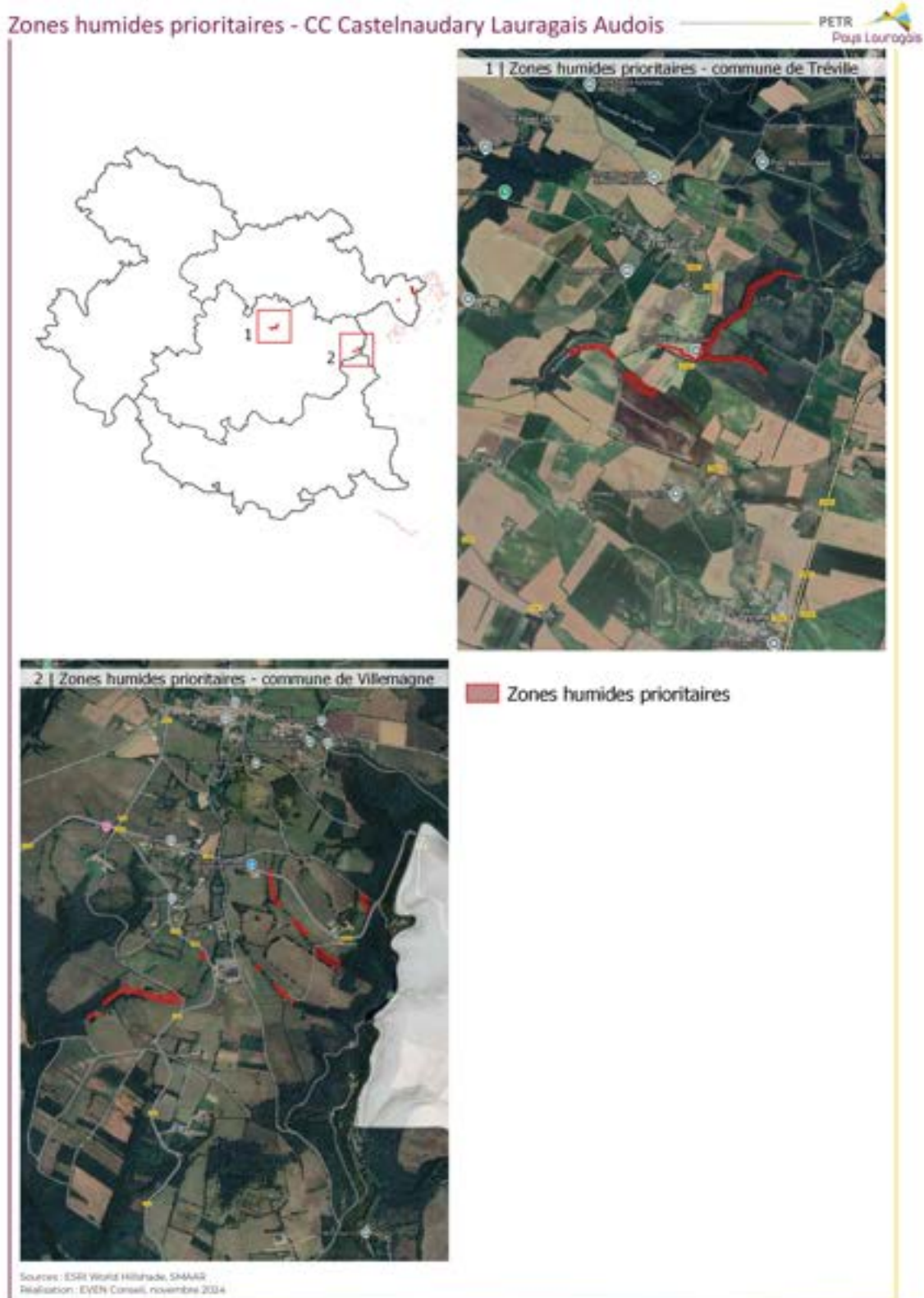
Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [3/5]



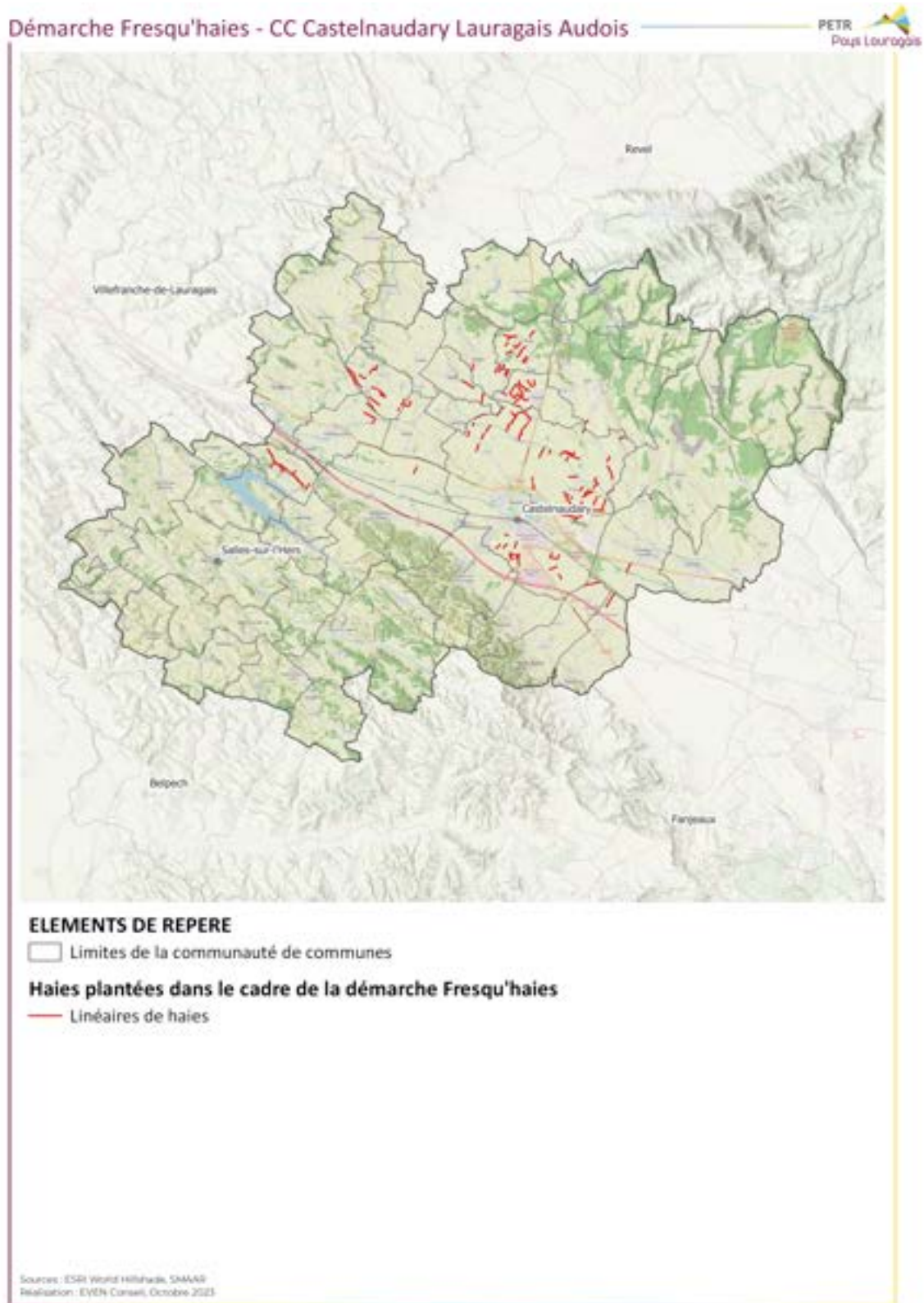
Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [4/5]



Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [4/5]

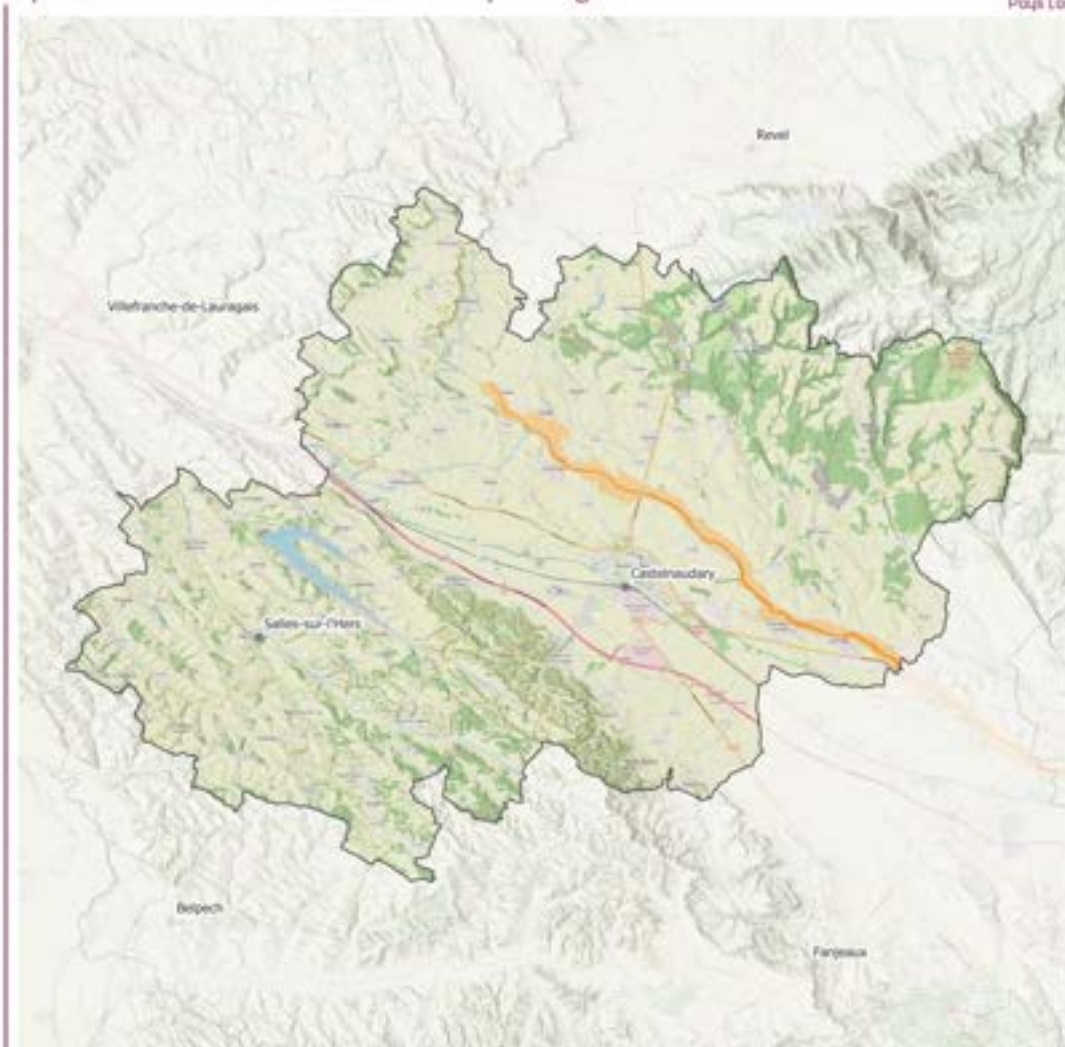


Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [5/5]

Espaces de mobilité - CC Castelnaudary Lauragais Audois

PETR
Pays Lauragais



ELEMENTS DE REPERE

□ Limites de la communauté de communes

Espaces de mobilité

Espaces de mobilité

■ Admissible - fonctionnel

■ Maximal

Sources : ESRI World Hillshade, SNAAD
Réalisation : EYEN Conseil, Octobre 2023

Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [1/5]



Chiffres-clefs

379

hectares environ de zones humides recensées sur le territoire

18

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

4

Zones Natura 2000

Description des milieux naturels rencontrés sur le territoire

Le territoire de la communauté de communes est en grande partie occupé par les collines de la Piège et le Razès, ensemble cultivé entrecoupé de quelques boisements. L'extrémité Ouest du territoire comprend une partie de la plaine de l'Ariège avec un passage de l'Hers Vif. Celle-ci se prolonge avec la plaine plus modeste de la Vixiège. A l'Est, la plaine Audoise où passe le Fresquel est encadrée par les espaces plus boisés des contreforts de la Montagne Noire et du Massif de la Malepère.

Principaux périmètres de reconnaissance du patrimoine naturel

La richesse biologique du territoire est essentiellement reconnue par des ZNIEFF (12 ZNIEFF I et 6 ZNIEFF II) et des zones Natura 2000 (1 ZPS et 3 ZSC). Elles mettent notamment en évidence la biodiversité présente sur l'Hers Vif et ses abords, les collines de la Piège, la vallée du Lampy vers la Montagne Noire, le Massif de la Malepère, les gravières et la plaine de Bram. Enfin, environ 379 ha de zones humides sont recensées sur le territoire.

Continuités écologiques

En lien notamment avec les périmètres de reconnaissance du patrimoine naturel, les réservoirs de biodiversité les plus conséquents sont repérés sur l'Ouest et sur les extrémités Nord et Est (Montagne Noire et Massif de la Malepère) du territoire. Les continuités écologiques terrestres sont limitées dans la plaine Audoise notamment au Sud de Bram où peu de corridors existent. Le Nord du bourg est en effet compris dans une ZNIEFF 1. La pollution lumineuse est problématique pour les espèces nocturnes, en particulier au niveau des bourgs de l'Est du territoire et au niveau de Belpech. Le ciel nocturne est beaucoup plus qualitatif sur la partie centrale du territoire.



Cours de la Vixiège à Belpech (Source : Mairie de Belpech)

Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [2/5]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Une partie Ouest et des reliefs de la Malepère et de la Montagne Noire qualitatifs en termes de continuités écologiques et à la biodiversité reconnue par des ZNIEFF et des zones Natura 2000;
- Plusieurs cours d'eau en bon état écologique (Vixiège, ruisseau de Pech d'Acou, ruisseau des Bessous, ruisseau du Py) ;
- Une pollution lumineuse limitée sur la partie centrale du territoire favorisant les continuités nocturnes.

POINTS DE VIGILANCE



- Des espaces qui restent vulnérables face à l'artificialisation et à la raréfaction des éléments végétaux favorables à la biodiversité ;
- Un secteur de la plaine Audoise fragmentant avec des infrastructures de transport, des espaces artificialisés importants et peu d'éléments de végétation favorisant les continuités (en particulier au Sud de Bram);
- Une majorité de cours d'eau à l'état écologique moyen ou plus dégradé ;
- Une pollution lumineuse dans la plaine Audoise, en particulier au niveau de Bram.
-

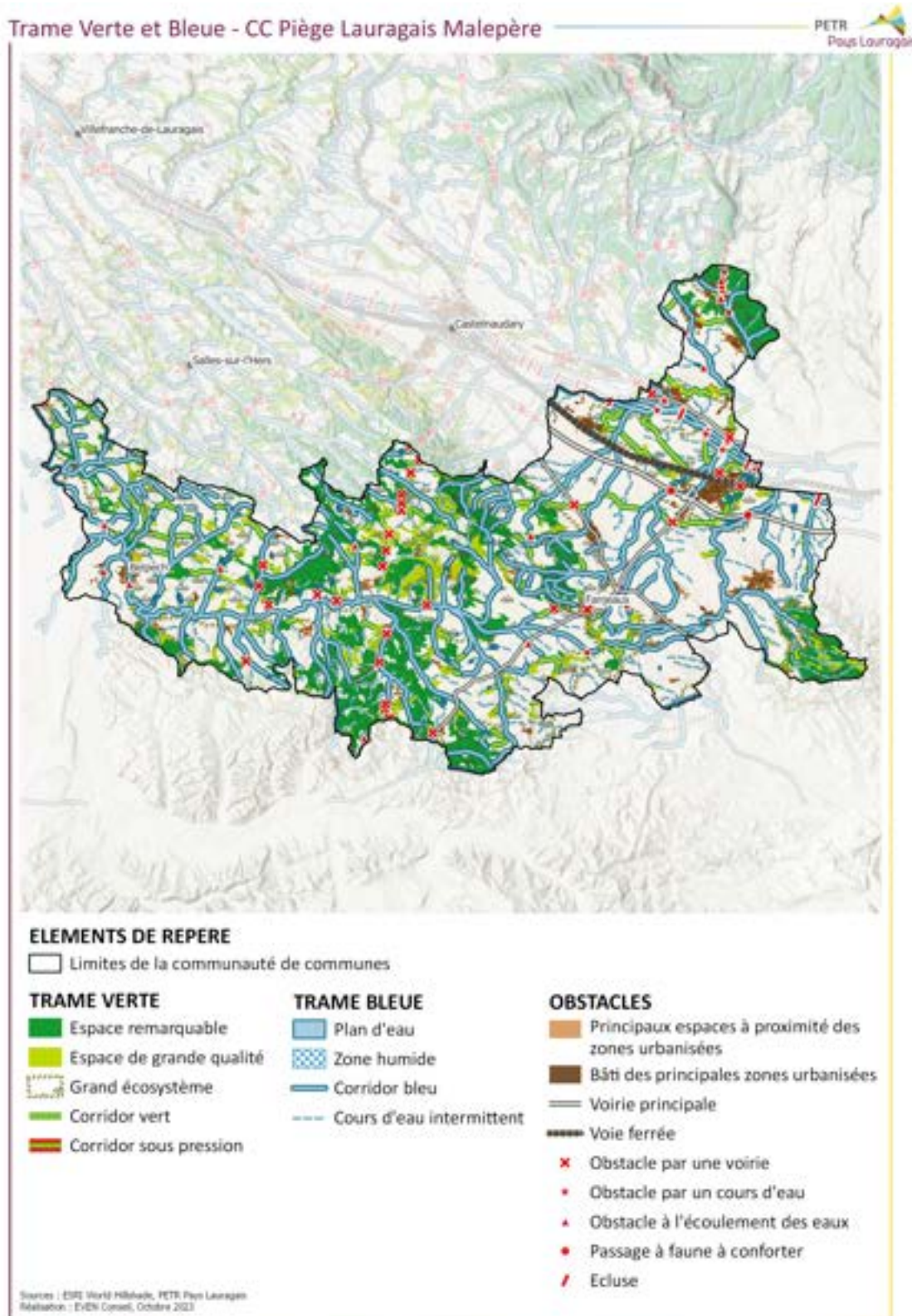


ENJEUX

- Préserver et restaurer les continuités écologiques en particulier dans la plaine Audoise ;
- Minimiser l'impact des nouvelles constructions et infrastructures sur la biodiversité ;
- Adapter l'éclairage public existant et futur pour réduire la pollution lumineuse en particulier dans la plaine Audoise;
- Prévenir et limiter le développement des espèces exotiques envahissantes ;
- Anticiper l'impact du dérèglement climatique sur la fonctionnalité écologique du territoire ;
- Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité ordinaire.

Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [3/5]

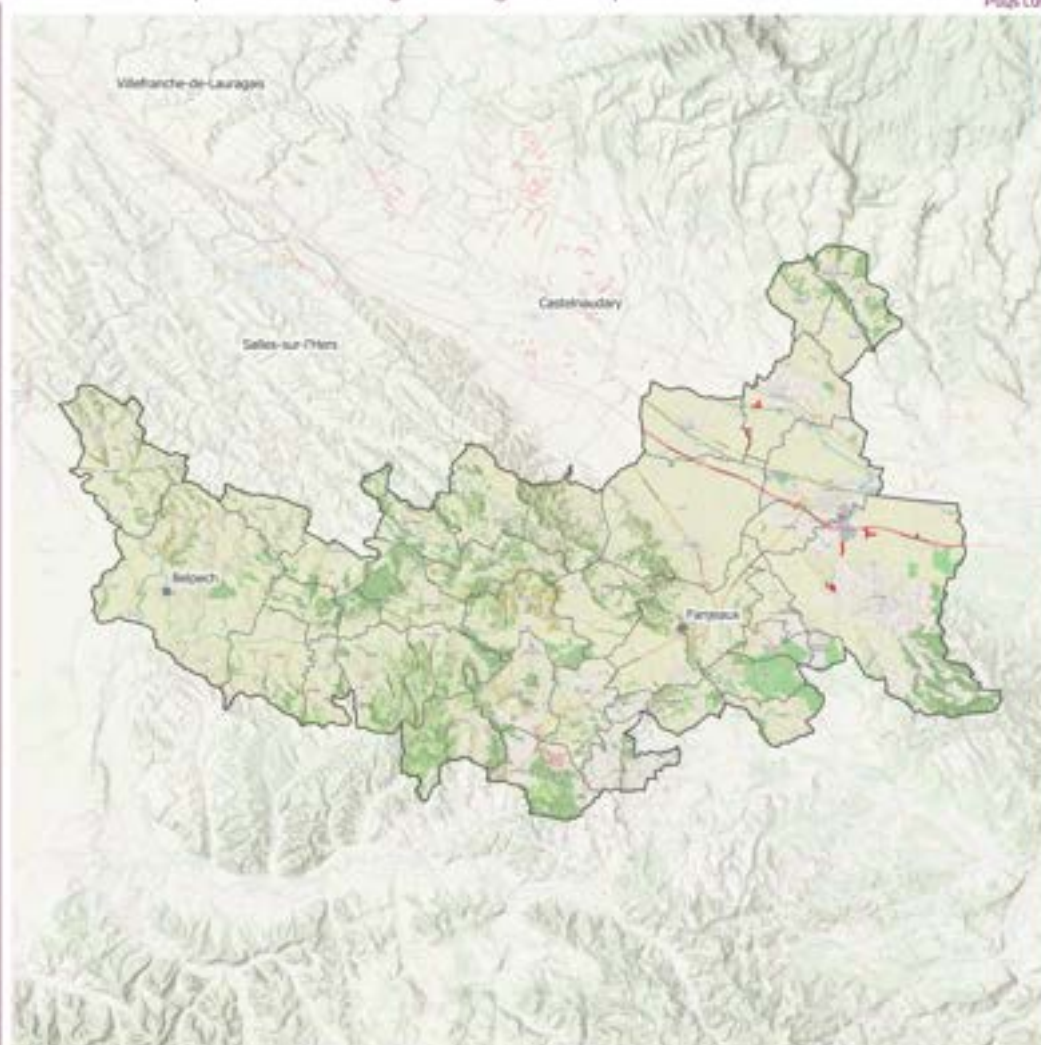


Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [4/5]

Démarche Fresqu'haies - CC Piège Lauragais Malepère

PETR
Pays Lauragais



ELEMENTS DE REPERE

□ Limites de la communauté de communes

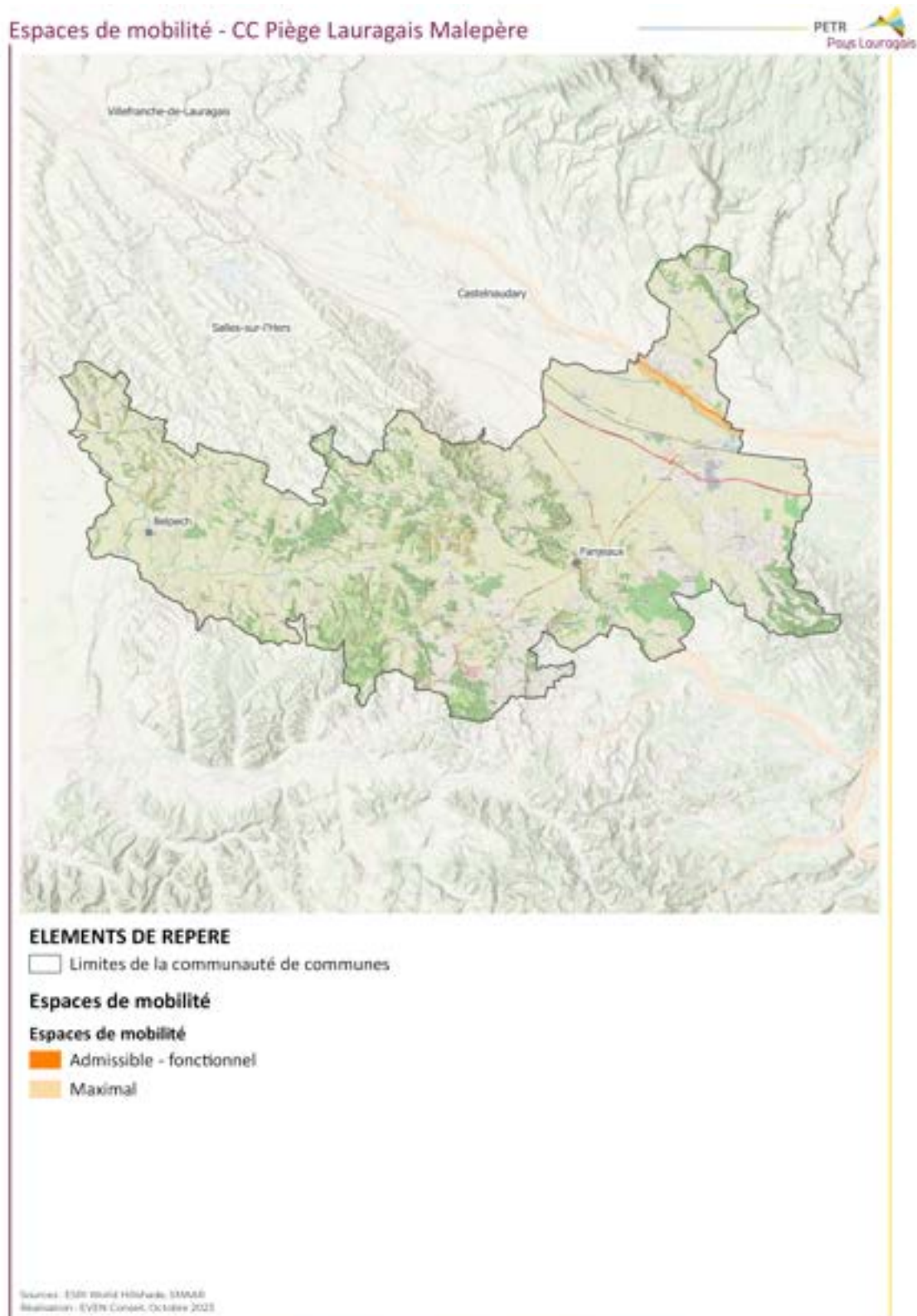
Haies plantées dans le cadre de la démarche Fresqu'haies

— Linéaires de haies

Sources : IGN, Mairie de Belpech, IGN
Réalisation : EV3R Contact, Octobre 2023

Fiche de synthèse | Environnement biologique

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [5/5]



RESSOURCES DU TERRITOIRE

Fiche de synthèse | Ressources du territoire

PETR Pays Lauragais



PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Le dérèglement climatique entraîne une modification des températures de l'air et de l'eau, mais également une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes : sécheresses, inondations, etc. Cette dynamique contribue à fragiliser directement (sur les parcelles concernées) et indirectement (par l'atteinte des écosystèmes supports à la production) la production agricole et sylvicole.

Les épisodes répétés de sécheresse entraînent une évolution de l'état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau. Celle-ci fait de plus en plus régulièrement l'objet de conflits d'usage, notamment entre le secteur agricole, le secteur économique et l'alimentation en eau potable.



LEVIERS D'ACTION DU SCOT

- L'intégration des SAGE et des périmètres témoignant de problématiques locales liées à l'eau (ZRE, zones sensibles à l'eutrophisation, zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole...) pour la limitation des pressions susceptibles de dégrader l'état des masses d'eau ;
- La fixation d'orientations et d'objectifs en matière de préservation et développement d'une activité agricole respectueuse de l'environnement et répondant aux besoins alimentaires locaux ;
- La promotion d'une gestion forestière durable et la préservation des milieux forestiers ;
- L'encadrement des activités d'extraction notamment pour limiter les impacts sur les paysages, la biodiversité et la ressource en eau.



POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- La Politique Agricole Commune 2023-2027 européenne ;
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Equilibre des Territoire (SRADDET) ;
- Le Plan Bi'O 2023-2027 régional ;
- Le PCAET du Pays Lauragais ;
- Le PAT de la communauté de communes de Castelnaudary et Lauragais Audois ;
- Le futur schéma régional des carrières (SRC) ;
- Le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) 2019-2029 ;
- Le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) ;
- Le Plan régional d'action « Arbre et carbone vivant » ;
- Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) en leur déclinaison en Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;
- Le plan Eau de la région Occitanie ;
- Le plan régional d'action nitrates Occitanie.

Fiche de synthèse | Ressources du territoire

Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi [1/3]



Chiffres-clefs

8 %

environ des prélèvements d'eau totaux réalisés sur le Pays Lauragais en 2021

15 %

environ de la surface agricole utile du Pays Lauragais

32 %

environ de la surface de forêt du Pays Lauragais

Ressource en eau

La communauté de communes est couverte par 2 SDAGE (Adour Garonne et Rhône Méditerranée) et 3 SAGE (Fresquel, Agout et Hers Mort Girou). Les SDAGE recensent 28 masses d'eau de type cours d'eau, 3 de type plans d'eau et 9 masses d'eau souterraines sur le territoire. La majorité des cours d'eau est en état écologique moyen ou plus dégradé (seulement 7 sont en bon état écologique). Les masses d'eau souterraines sont globalement en bon état chimique et quantitatif. Selon la BNPE, le territoire compte peu d'ouvrages de prélèvement (22 ouvrages) et prélève peu (8% des prélèvements en 2021) en comparaison avec les autres EPCI du Pays Lauragais. Les prélèvements sont principalement réalisés dans des masses d'eau superficielles à des fins d'irrigation (96 % des prélèvements). Le territoire est entièrement situé en zone sensible à l'eutrophisation et en zone de répartition des eaux. Il est aussi concerné en grande partie par une zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole.

que la spécialisation en grandes cultures prévalait cette même année. 305 exploitations agricoles étaient fonctionnelles en 2020, leur nombre a diminué de 13,4% entre 2010 et 2020. Certaines d'entre elles bénéficient des SIQO : 10 IGP et 1 AOC (Roquefort) concernent les communes du territoire. Les espaces boisés couvrent 10 011 ha soit 28,4% du territoire (OSO 2021). La Charte Forestière du Haut-Languedoc s'applique sur les 5 communes situées dans le PNR correspondant.

Ressources en matériaux

Trois carrières sont recensées par la DREAL comme étant en activité sur le territoire. Elles se situent sur les communes de Vaudreuille, Sorèze et Saint-Amancet. 33 exploitations fermées sont recensées. Dans l'attente de la réalisation du schéma régional des carrières, les schémas départementaux des carrières de la Haute-Garonne, de l'Aude et du Tarn s'appliquent sur le territoire.

Espaces agricoles et espaces boisés

En 2020, la surface agricole utile de la communauté de commune était de 21 187 ha et représentait 60 % environ du territoire intercommunal. Elle a augmenté de 3% entre 2010 et 2020. Les données sur les orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) dominantes des communes montrent



Carrière de Sorèze (Source : Géoportail)

Fiche de synthèse | Ressources du territoire

Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi [2/3]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Une couverture complète du territoire par 3 SAGE mis en oeuvre ;
- Des masses d'eau souterraines globalement en bon état quantitatif et chimique ;
- Plusieurs cours d'eau en bon état écologique (Laudot, Rigole du Canal du Midi, Rigole de la Montagne Noire, Sor de sa source à la retenue des Cammazes) ;
- Une SAU ayant augmenté sur les 10 dernières années et dont la production est valorisée par des SIQO ;
- La mise en oeuvre du PCAET du Pays Lauragais visant le développement d'une agriculture durable et de circuits courts ;
- L'application d'une Charte Forestière sur les communes couvertes par le PNR du Haut-Languedoc.

POINTS DE VIGILANCE



- Une gestion de l'eau morcellée entre 3 SAGE différents ;
- Une majorité de cours d'eau à l'état écologique moyen ou plus dégradé (notamment en lien avec l'utilisation de nutriments et de pesticides pour l'activité agricole) ;
- Des périmètres identifiant des problématiques locales pour la ressource en eau (ZRE, zone sensible à l'eutrophisation, zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole) ;
- Un nombre d'exploitations agricoles en baisse.

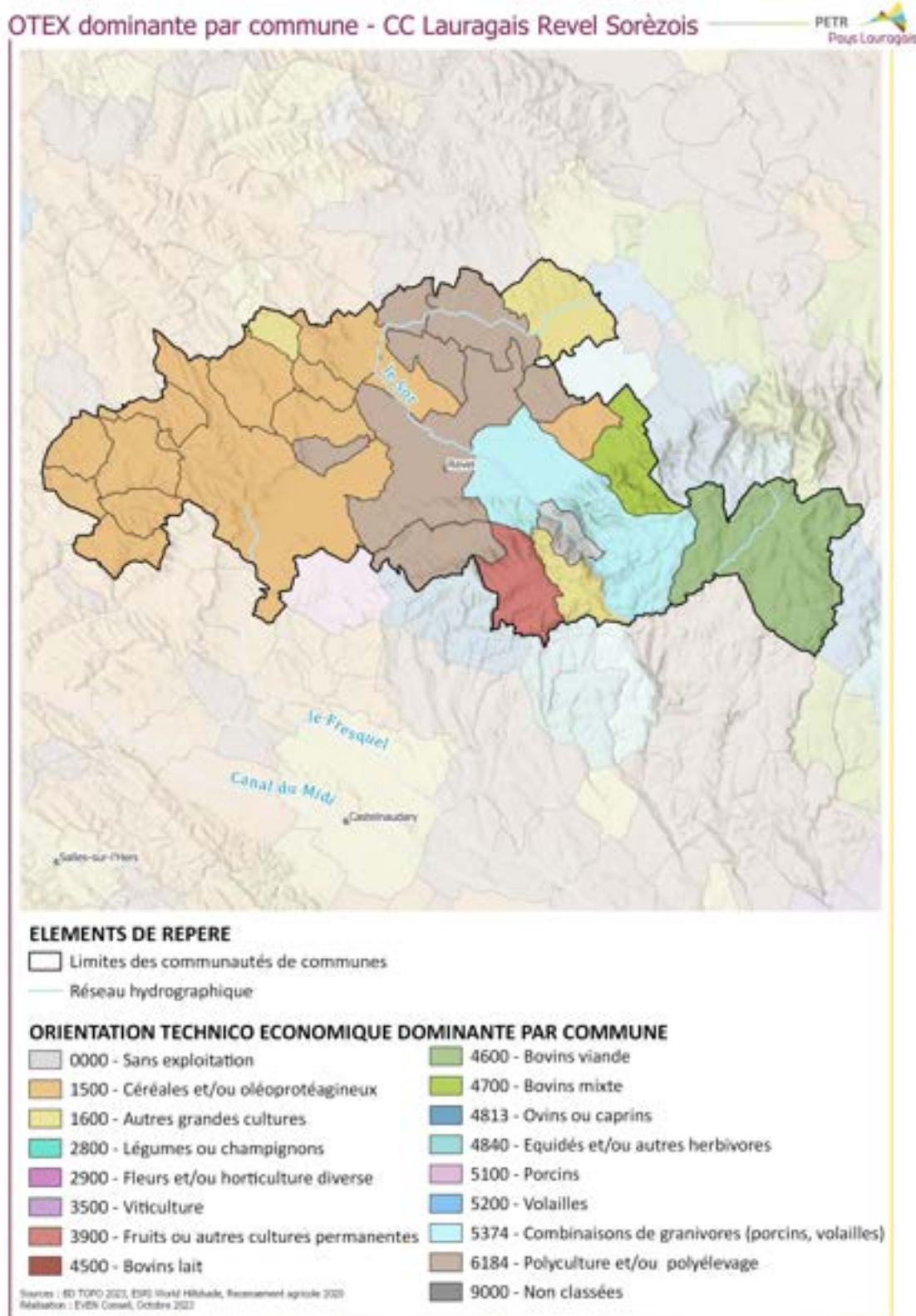


ENJEUX

- Limiter l'accumulation de pressions susceptibles de dégrader l'état des masses d'eau ;
- Tenir compte des effets potentiels du dérèglement climatique sur la ressource en eau et ses usages ;
- Fixer un cadre pour permettre le maintien et le développement d'une activité agricole et sylvicole répondant aux défis des transitions ;
- Encourager des pratiques agricoles, sylvicoles et d'extraction plus respectueuses de l'environnement et permettant de consolider la résilience du territoire face au dérèglement climatique.
-

Fiche de synthèse | Ressources du territoire

Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi [3/3]



Fiche de synthèse | Ressources du territoire

Communauté de communes Terres du Lauragais [1/3]



Chiffres-clefs

18 %

environ des prélèvements d'eau totaux réalisés sur le Pays Lauragais en 2021

35 %

environ de la surface agricole utile du Pays Lauragais

15 %

environ de la surface de forêt du Pays Lauragais

Ressource en eau

La communauté de communes est couverte par 2 SDAGE (Adour Garonne et Rhône Méditerranée) et 3 SAGE (Fresquel, Bassin Versant des Pyrénées Ariégeoises et Hers Mort Girou). Les SDAGE recensent 31 masses d'eau de type cours d'eau et 6 masses d'eau souterraines sur le territoire. Les cours d'eau sont en état écologique moyen ou plus dégradé (8 sont en mauvais état écologique). Les masses d'eau souterraines sont globalement en bon état chimique et quantitatif. Selon la BNPE, le territoire compte 80 ouvrages de prélèvement et prélève 17,9% des volumes totaux sur le Pays Lauragais (données 2021). Les prélèvements sont principalement réalisés dans des masses d'eau superficielles à des fins d'irrigation (87 % des prélèvements). Le territoire est entièrement situé en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole et en zone de répartition des eaux. Il est aussi concerné en grande partie par une zone sensible à l'eutrophisation.

des exploitations (OTEX) dominantes des communes montrent que la spécialisation en grandes cultures prévalait cette même année. 573 exploitations agricoles étaient fonctionnelles en 2020, leur nombre a diminué de 17,8% entre 2010 et 2020. Certaines d'entre elles bénéficient des SIQO : 5 IGP concernent les communes du territoire. Les espaces boisés couvrent 4 475 ha soit 20,4% du territoire (OSO 2021).

Ressources en matériaux

Aucune exploitation de matériaux n'est recensée par la DREAL comme étant en activité sur le territoire. 18 exploitations fermées sont toutefois recensées. Dans l'attente de la réalisation du schéma régional des carrières, le schéma départemental des carrières de la Haute-Garonne s'applique sur le territoire.

Espaces agricoles et espaces boisés

En 2020, la surface agricole utile de la communauté de commune était de 48 743 ha et représentait 78 % environ du territoire intercommunal. Elle a diminué de 1% entre 2010 et 2020. Les données sur les orientations technico-économiques



Paysage agricole à Nailloux (Source : Google Street View)

Fiche de synthèse | Ressources du territoire

Communauté de communes Terres du Lauragais [2/3]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Une couverture du territoire par 2 SAGE mis en oeuvre ;
- Des masses d'eau souterraines globalement en bon état quantitatif et chimique ;
- Une production agricole valorisée par des SIQO ;
- La mise en oeuvre du PCAET du Pays Lauragais visant le développement d'une agriculture durable et de circuits courts.

POINTS DE VIGILANCE



- Une gestion de l'eau morcellée entre 3 SAGE différents ;
- Une majorité de cours d'eau à l'état écologique moyen ou plus dégradé (notamment en lien avec l'utilisation de nutriments et de pesticides pour l'activité agricole) ;
- Des périmètres identifiant des problématiques locales pour la ressource en eau (ZRE, zone sensible à l'eutrophisation, zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole) ;
- Un nombre d'exploitations agricoles en baisse ;
- Une ressource forestière morcelée.



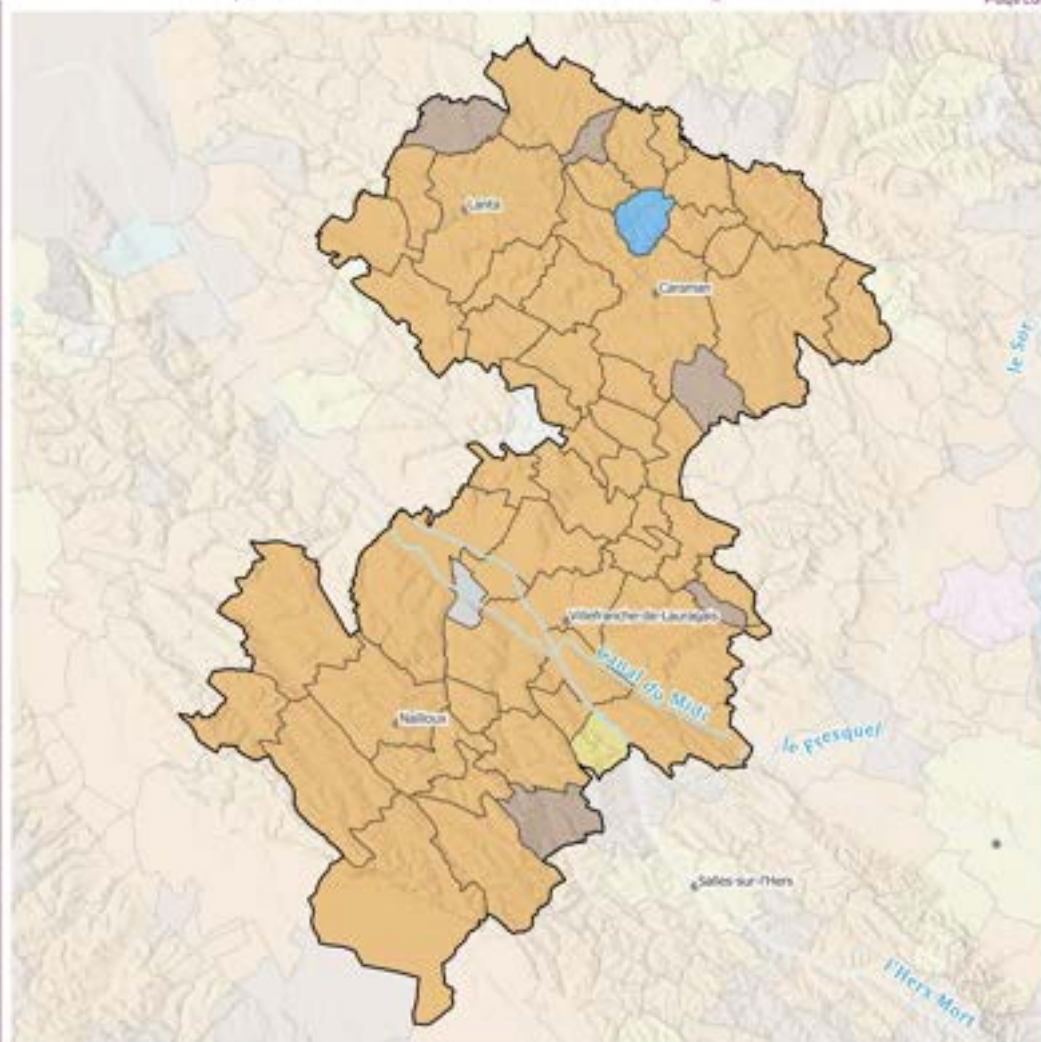
ENJEUX

- Limiter l'accumulation de pressions susceptibles de dégrader l'état des masses d'eau ;
- Tenir compte des effets potentiels du dérèglement climatique sur la ressource en eau et ses usages ;
- Fixer un cadre pour permettre le maintien et le développement d'une activité agricole et sylvicole répondant aux défis des transitions ;
- Encourager des pratiques agricoles, sylvicoles et d'extraction plus respectueuses de l'environnement et permettant de consolider la résilience du territoire face au dérèglement climatique.

Fiche de synthèse | Ressources du territoire

Communauté de communes Terres du Lauragais [3/3]

OTEX dominante par commune - CC Terres du Lauragais



ELEMENTS DE REPERE

- Limites des communautés de communes
- Réseau hydrographique

ORIENTATION TECHNO ECONOMIQUE DOMINANTE PAR COMMUNE

- | | |
|--|--|
| 0000 - Sans exploitation | 4600 - Bovins viande |
| 1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineux | 4700 - Bovins mixte |
| 1600 - Autres grandes cultures | 4813 - Ovins ou caprins |
| 2800 - Légumes ou champignons | 4840 - Equidés et/ou autres herbivores |
| 2900 - Fleurs et/ou horticulture diverse | 5100 - Porcins |
| 3500 - Viticulture | 5200 - Volailles |
| 3900 - Fruits ou autres cultures permanentes | 5374 - Combinaisons de granivores (porcins, volailles) |
| 4500 - Bovins lait | 6184 - Polyculture et/ou polyélevage |
| | 9000 - Non classées |

Source : BD TOPO 2021, ESRI World Wildlife, Recensement agricole 2020
Réalisation : EVEN Conseil, Octobre 2023

Fiche de synthèse | Ressources du territoire

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [1/3]



Chiffres-clefs

50 %

environ des prélèvements d'eau totaux réalisés sur le Pays Lauragais en 2021

24 %

environ de la surface agricole utile du Pays Lauragais

26 %

environ de la surface de forêt du Pays Lauragais

Ressource en eau

La communauté de communes est couverte par 2 SDAGE (Adour Garonne et Rhône Méditerranée) et 4 SAGE (Fresquel, Agout, Bassin Versant des Pyrénées Ariégeoises et Hers Mort Girou). Les SDAGE recensent 25 masses d'eau de type cours d'eau, 1 de type plan d'eau (retenue de l'Estrade) et 10 masses d'eau souterraines sur le territoire. La majorité des cours d'eau est en état écologique moyen ou plus dégradé (seulement 4 sont en bon état écologique). Les masses d'eau souterraines sont globalement en bon état chimique et quantitatif. Selon la BNPE, le territoire compte 57 ouvrages de prélèvement et réalise près de la moitié des prélèvements du Pays Lauragais (49,7%) (données 2021). Les prélèvements sont principalement réalisés dans des masses d'eau superficielles à des fins de gestion des canaux (80 % des prélèvements). Le territoire est concerné en grande partie par une zone sensible à l'eutrophisation, une zone de répartition des eaux et une zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole.

des exploitations (OTEX) dominantes des communes montrent que la spécialisation en grandes cultures prévalait cette même année. 448 exploitations agricoles étaient fonctionnelles en 2020, leur nombre a diminué de 19,5 % entre 2010 et 2020. Certaines d'entre elles bénéficient des SIQO : 5 IGP et 1 AOC (Roquefort) concernent les communes du territoire. Les espaces boisés couvrent 8054 ha soit 32,9 % du territoire (OSO 2021).

Ressources en matériaux

Cinq carrières sont recensées par la DREAL comme étant en activité sur le territoire. Elles se situent sur les communes de Labécède-Lauragais, La Pomarède, Saint-Papoul, Mas-Saintes-Puelles et Saint-Paulet. 63 exploitations fermées sont de plus recensées. Dans l'attente de la réalisation du schéma régional des carrières, le schéma départemental des carrières de l'Aude s'applique sur le territoire.

Espaces agricoles et espaces boisés

En 2020, la surface agricole utile de la communauté de commune était de 33 037 ha et représentait 68 % environ du territoire intercommunal. Elle a diminué de 1% entre 2010 et 2020. Les données sur les orientations technico-économiques



Boisements à proximité du bourg de Cennes-Monestiés (Source : Géoportail)

Fiche de synthèse | Ressources du territoire

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [2/3]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Une couverture du territoire par 3 SAGE mis en oeuvre ;
- Des masses d'eau souterraines globalement en bon état quantitatif et chimique ;
- Plusieurs cours d'eau en bon état écologique (Rigole du Canal du Midi, Ganguise, ruisseau du Py, ruisseau de Bassens) ;
- Une production agricole valorisée par des SIQO ;
- Un Plan Alimentaire territorial intercommunal et un PCAET du Pays Lauragais visant le développement d'une agriculture durable et de circuits courts.

POINTS DE VIGILANCE



- Une gestion de l'eau morcellée entre 4 SAGE différents ;
- Une majorité de cours d'eau à l'état écologique moyen ou plus dégradé (notamment en lien avec l'utilisation de nutriments et de pesticides pour l'activité agricole) ;
- Des périmètres identifiant des problématiques locales pour la ressource en eau (ZRE, zone sensible à l'eutrophisation, zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole) ;
- Un nombre d'exploitations agricoles en baisse.

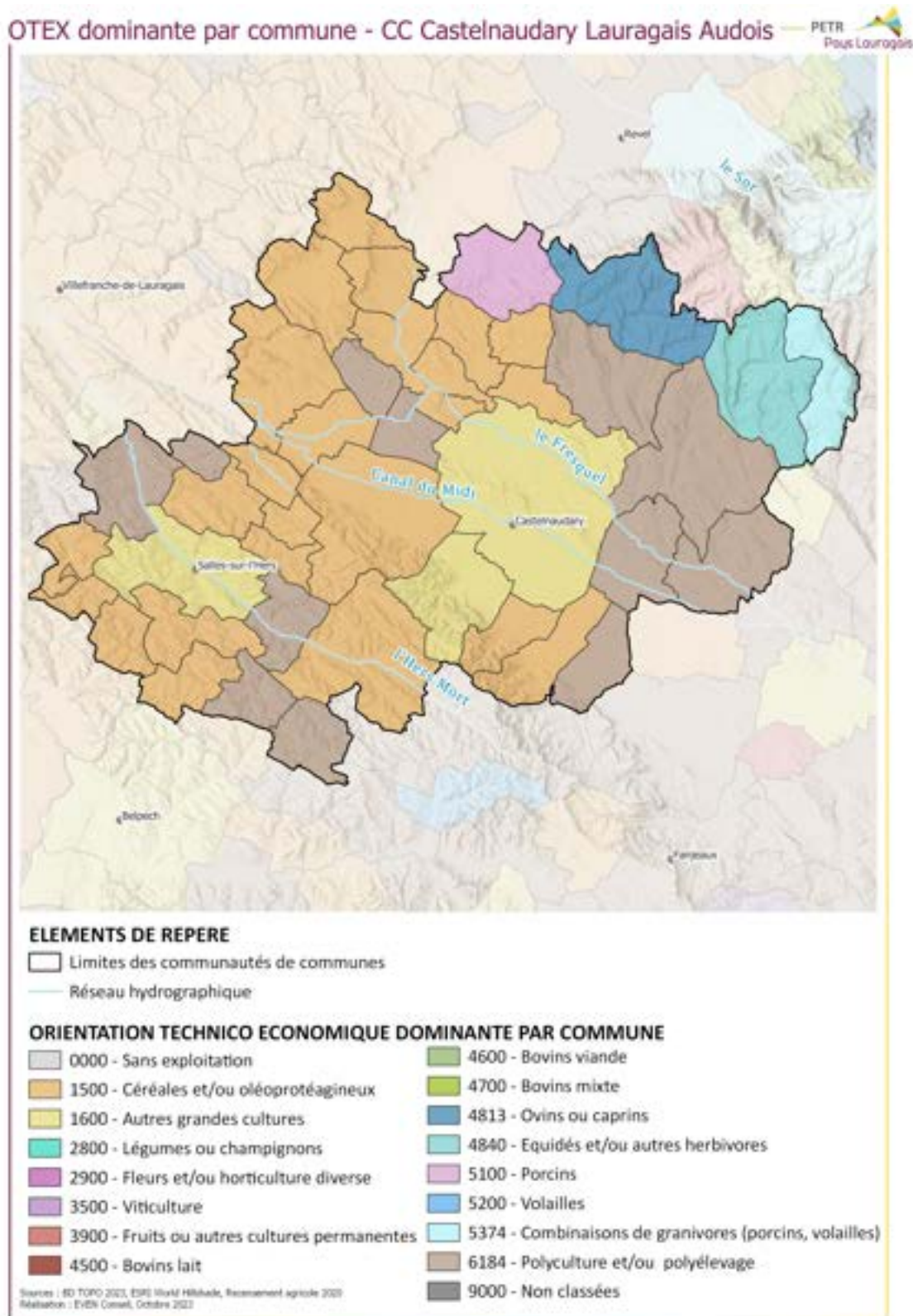


ENJEUX

- Limiter l'accumulation de pressions susceptibles de dégrader l'état des masses d'eau ;
- Tenir compte des effets potentiels du dérèglement climatique sur la ressource en eau et ses usages ;
- Fixer un cadre pour permettre le maintien et le développement d'une activité agricole et sylvicole répondant aux défis des transitions ;
- Encourager des pratiques agricoles, sylvicoles et d'extraction plus respectueuses de l'environnement et permettant de consolider la résilience du territoire face au dérèglement climatique.

Fiche de synthèse | Ressources du territoire

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [3/3]



Fiche de synthèse | Ressources du territoire

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [1/3]



Chiffres-clefs

24 %

environ des prélèvements d'eau totaux réalisés sur le Pays Lauragais en 2021

26%

environ de la surface agricole utile du Pays Lauragais

27 %

environ de la surface de forêt du Pays Lauragais

Ressource en eau

La communauté de communes est couverte par 2 SDAGE (Adour Garonne et Rhône Méditerranée) et 3 SAGE (Fresquel, Bassin Versant des Pyrénées Arigéennes et Hers Mort Girou). Les SDAGE recensent 29 masses d'eau de type cours d'eau et 10 masses d'eau souterraines sur le territoire. La majorité des cours d'eau est en état écologique moyen ou plus dégradé (seulement 4 sont en bon état écologique). Les masses d'eau souterraines sont globalement en bon état chimique et quantitatif. Selon la BNPE, le territoire compte 61 ouvrages de prélèvement et réalise 24% des prélèvements du Pays Lauragais. Les prélèvements sont principalement réalisés dans des masses d'eau superficielles à des fins d'irrigation (89 % des prélèvements). Le territoire est concerné en grande partie par une zone sensible à l'eutrophisation, une zone de répartition des eaux et une zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole.

même année. 411 exploitations agricoles étaient fonctionnelles en 2020, leur nombre a diminué de 14,6% entre 2010 et 2020. Certaines d'entre elles bénéficient des SIQO : 6 IGP, 2 IG et 2 AOC (Roquefort et Malepère) concernent les communes du territoire. Les espaces boisés couvrent 8363 ha soit 36,1% du territoire (OSO 2021).

Ressources en matériaux

Sept carrières sont recensées par la DREAL comme étant en activité sur le territoire. Elles se situent sur les communes de Bram et Montréal. 27 exploitations fermées sont de plus recensées. Dans l'attente de la réalisation du schéma régional des carrières, le schéma départemental des carrières de l'Aude s'applique sur le territoire.

Espaces agricoles et espaces boisés

En 2020, la surface agricole utile de la communauté de commune était de 36 170 ha et représentait 76% environ du territoire intercommunal. Elle a diminué de 1% entre 2010 et 2020. Les données sur les orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) dominantes des communes montrent que la spécialisation en polyculture/polyélevage prévalait cette



Vignes bénéficiant de l'AOC Malepère (Source : AOC Malepère)

Fiche de synthèse | Ressources du territoire

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [2/3]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Une couverture du territoire par 2 SAGE mis en oeuvre ;
- Des masses d'eau souterraines globalement en bon état quantitatif et chimique ;
- Plusieurs cours d'eau en bon état écologique (Vixiège, ruisseau de Pech d'Acou, ruisseau des Bessous, ruisseau du Py) ;
- Une production agricole valorisée par des SIQO ;
- La mise en oeuvre du PCAET du Pays Lauragais visant le développement d'une agriculture durable et de circuits courts.

POINTS DE VIGILANCE



- Une gestion de l'eau morcellée entre 3 SAGE différents ;
- Une majorité de cours d'eau à l'état écologique moyen ou plus dégradé (notamment en lien avec l'utilisation de nutriments et de pesticides pour l'activité agricole) ;
- Des périmètres identifiant des problématiques locales pour la ressource en eau (ZRE, zone sensible à l'eutrophisation, zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole) ;
- Un nombre d'exploitations agricoles en baisse ;
- Une ressource forestière morcelée.

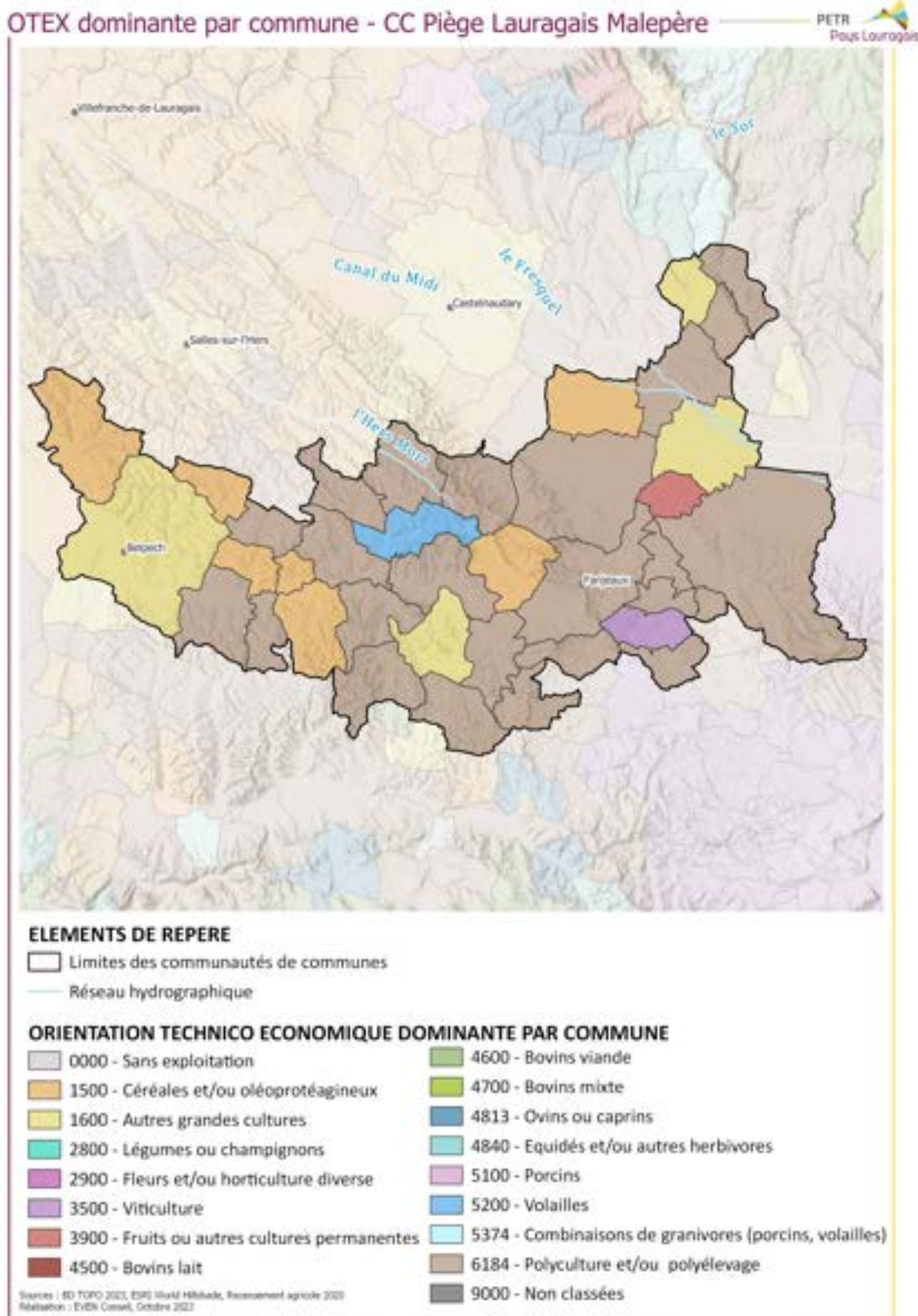


ENJEUX

- Limiter l'accumulation de pressions susceptibles de dégrader l'état des masses d'eau ;
- Tenir compte des effets potentiels du dérèglement climatique sur la ressource en eau et ses usages ;
- Fixer un cadre pour permettre le maintien et le développement d'une activité agricole et sylvicole répondant aux défis des transitions ;
- Encourager des pratiques agricoles, sylvicoles et d'extraction plus respectueuses de l'environnement et permettant de consolider la résilience du territoire face au dérèglement climatique.

Fiche de synthèse | Ressources du territoire

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [3/3]



ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CAPACITÉ DES RESEAUX

Fiche de synthèse | Capacité des réseaux

PETR Pays Lauragais



PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Certains secteurs du territoire vont connaître des problèmes d'approvisionnement en eau, tant en termes de disponibilité que de qualité. Cette pénurie participera à pénaliser les activités humaines et les milieux naturels, en particulier les milieux aquatiques et humides.

En effet, la diminution des débits, qui entraîne l'amointrissement de la capacité de dilution des rejets d'effluents, conjuguée à une augmentation de la température de l'eau devrait entraîner une dégradation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Avec l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, la gestion des eaux pluviales sera cruciale pour atténuer le risque d'inondation, l'érosion des sols ainsi que le transfert de polluants vers les milieux aquatiques et humides.

La gestion des déchets est consommatrice d'énergie et émettrice de gaz à effet de serre. En lien avec l'évolution de la démographie, ces dynamiques pourraient s'accroître.



LEVIERS D'ACTION DU SCOT

- Le dimensionnement du développement urbain en fonction de la capacité des réseaux ;
- L'intégration des différents périmètres de protection établis autour des captages d'eau potable ;
- La priorisation de l'ouverture à l'urbanisation sur les secteurs pouvant être couverts par l'assainissement collectif ;
- L'anticipation de la gestion des eaux pluviales pour les projets d'aménagement ;
- La limitation de l'imperméabilisation des espaces qui présentent un intérêt pour la gestion des eaux pluviales ;
- L'encouragement à la réduction des déchets, ainsi qu'au développement des filières de récupération et valorisation des déchets ;
- L'intégration de la question de la collecte des déchets dans les futurs secteurs de développement urbain.



POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) en leur déclinaison en Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;
- Le Plan Eau de la Région Occitanie ;
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADDET) Occitanie et en particulier le Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui y est intégré ;
- Le Plan Plastique Occitanie ;
- Le Schéma départemental d'alimentation en eau potable de la Haute-Garonne (SDAEP 31) ;
- Le Schéma Régional Biomasse ;
- Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3RENR).

Fiche de synthèse | Capacité des réseaux

Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi [1/3]



Chiffres-clefs

11

Captages publics d'eau destinée à la consommation humaine

27

Stations d'épuration collectives

1

Déchetterie

Alimentation en eau potable

L'approvisionnement en eau est géré sur l'ensemble du territoire par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN). En 2021, l'eau produite par l'IEMN avait un taux de conformité microbiologique et physico-chimique de 100%. La compétence de distribution de l'eau potable est détenue par plusieurs entités :

- RESEAU 31 pour 13 communes ;
- Le Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire SMEMN pour 12 communes.

Les communes de Arfons, Les Cammazes et Les Brunels ont la compétence eau potable qu'ils gèrent en régie.

Il existe actuellement 11 captages publics d'eau destinée à la consommation humaine sur le territoire, qui disposent tous de périmètres de protection réglementaire établis par arrêté préfectoral. Ils sont situés sur Arfons, Saint-Amancet et Les Cammazes. Aucun d'entre eux n'est identifié comme sensible ou prioritaire par les SDAGE.

Organisation de l'assainissement

Il existe 27 stations d'épuration collectives sur le territoire. Seule la station de Revel dépasse les 10 000 EH de capacité nominale (20 000 EH de capacité). 11 communes ne disposent pas de station d'épuration sur leur territoire. La communauté de communes a délégué l'ensemble des prestations relatives à l'assainissement non collectif à RESEAU 31.

Organisation de la filière déchets

La communauté de communes a délégué la collecte des ordures ménagères et assimilés au Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères (SIPOM). Le traitement des déchets est assuré par Trifyl. Il existe une déchetterie et une installation de traitement des déchets dangereux à Revel ainsi qu'une plateforme de compostage à Bélesta-en-Lauragais.

Energie et réseaux

Positionnée sur 3 départements, la CC Aux Sources du Canal du Midi dépend de 3 Syndicats Départementaux d'Energies (SDE), à savoir le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN), le SDE de la Haute-Garonne (SDEHG) et de Territoire d'énergie Tarn.

Le territoire compte 2 lignes électriques de transport principales (à 63 kV et 400 kV) et un poste source situé à Revel. Selon le S3RENR de 2022, ce réseau devra être adapté pour accueillir la puissance ENR à raccorder identifiée en zone 5 (844 MW en 2030).

Le réseau de distribution de gaz est concentré uniquement sur Revel et Sorèze. Pour répondre au Schéma Régional Biomasse et permettre l'injection de davantage de biogaz à l'avenir, le réseau existant devra évoluer.

Bien qu'il existe des chaufferies sur le territoire, celles-ci n'alimentent pas de réseau. Le Cerema identifie une zone d'opportunité pour la création ou l'extension de réseaux de chaleur sur Sorèze.



Déchetterie Trifyl de Revel (Source : Google Street View)

Fiche de synthèse | Capacité des réseaux

Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi [2/3]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Des captages publics d'eau potable destinés à la consommation humaine protégés ;
- Une grande majorité de stations d'épuration en conformité de performance et d'équipement (au moins 77%),
- Une grande majorité de stations d'épuration dont la capacité nominale n'est pas dépassée (96%) ;
- Une zone d'opportunité pour la création ou l'extension de réseaux de chaleur sur Sorèze.

POINTS DE VIGILANCE



- Une compétence distribution de l'eau potable morcellée ;
- Une station d'épuration en dépassement de sa capacité nominale (Revel Vauré);
- Des réseaux d'électricité et de gaz à adapter pour permettre le développement de la production d'énergies renouvelables.

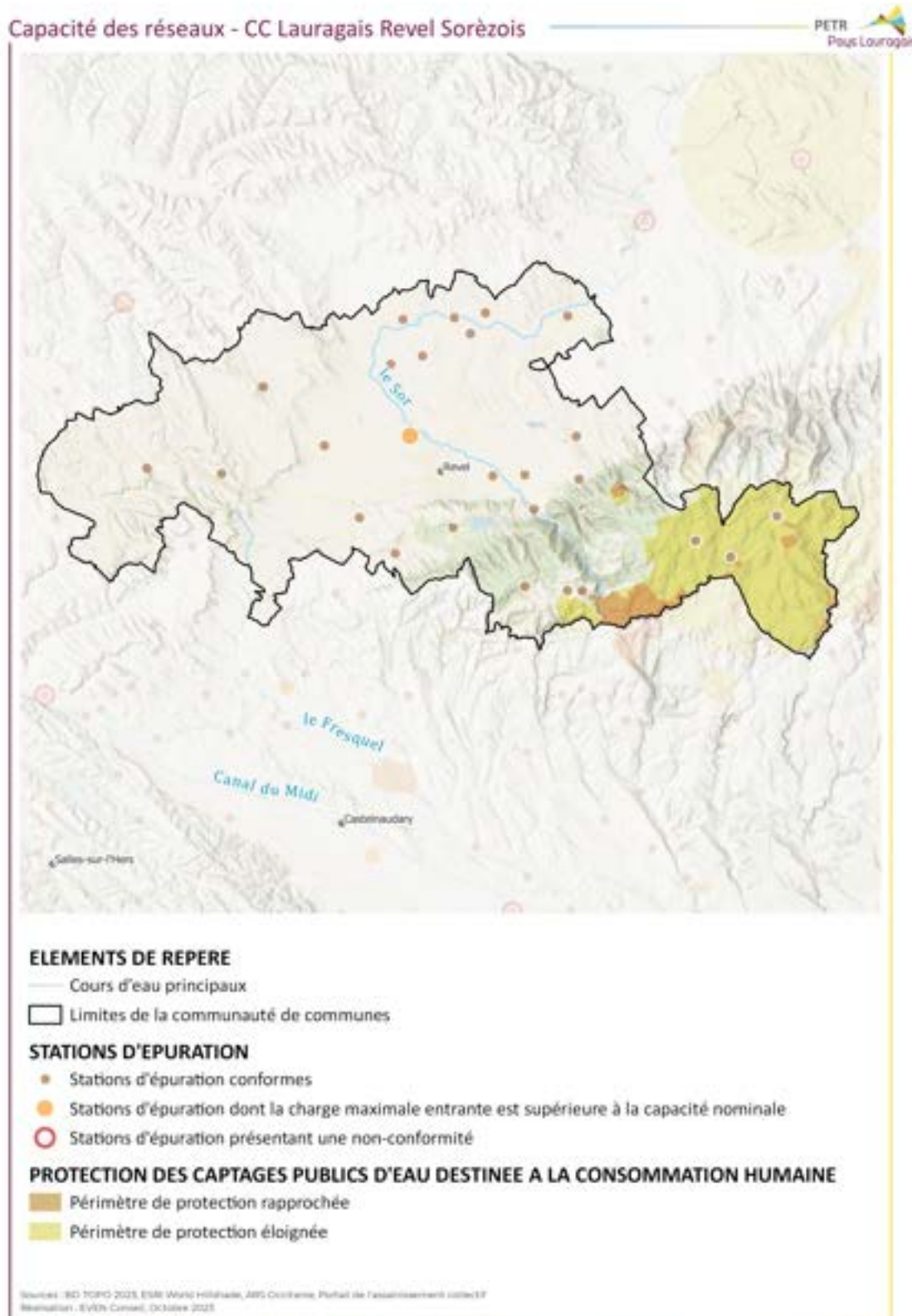


ENJEUX

- Anticiper le renouvellement des réseaux et des infrastructures associées pour éviter des coûts plus importants et des dysfonctionnements des services ;
- Prendre en compte la capacité des réseaux pour dimensionner l'accueil de nouvelles populations ;
- Prendre en compte l'impact des populations estivales sur les réseaux ;
- Protéger les espaces clés pour l'évacuation et/ou l'infiltration des eaux de pluie de l'artificialisation ;
- Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagement ;
- Réduire la production de déchets et développer les filières de récupération et de valorisation.;
- Faire évoluer les réseaux pour permettre le développement de la production d'énergie renouvelable.

Fiche de synthèse | Capacité des réseaux

Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi [3/3]



Fiche de synthèse | Capacité des réseaux

Communauté de communes Terres du Lauragais [1/3]



Chiffres-clefs

1

Captage public d'eau destinée à la consommation humaine

38

Stations d'épuration collectives

3

Déchetteries

Alimentation en eau potable

RESEAU 31 est en charge de la production et la distribution de l'eau potable sur 41 communes de la CC Terres du Lauragais (centre et Nord). Sur les 17 communes du Sud de la CC, le Service Public de l'Eau Hers-Ariège (SPEHA) assure ces compétences.

Il existe actuellement un seul captage public d'eau destinée à la consommation humaine sur le territoire, qui dispose de périmètres de protection réglementaire établis par arrêté préfectoral. Il s'agit du captage de Calmont sur l'Hers Vif, recensé comme « sensible » par le SDAGE Adour Garone et devant faire l'objet de réduction des pollutions à l'échéance 2027.

Organisation de l'assainissement

Il existe 38 stations d'épuration collectives sur le territoire. 9 stations disposent de 1000 EH ou plus de capacité nominale (Avignonet-Lauragais, Gardouch, Caraman, Villenouvelle, Lanta, Calmont, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, Nailloux, Villefranche-de-Lauragais). 27 communes ne disposent pas de station d'épuration sur leur territoire.

La communauté de communes a délégué l'ensemble des prestations relatives à l'assainissement non collectif à RESEAU 31.

Organisation de la filière déchets

La communauté de communes a délégué la collecte des ordures ménagères et assimilés au Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères (SIPOM) et le traitement des déchets à Trifyl sur le Nord de son territoire (27 communes concernées). Elle assure elle-même la collecte et le traitement des déchets sur les secteurs centre et Sud de son territoire. Il existe des déchetteries sur Caraman, Villefranche-de-Lauragais et Mongeard ainsi qu'une plateforme de compostage à Saint-Léon

Energie et réseaux

La CC Terres du Lauragais dépend du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG).

Le territoire compte 5 lignes électriques de transport principales (de 63 kV à 400 kV) et 2 postes source situés à Avignonet-Lauragais et Villenouvelle. Selon le S3REN de 2022, ce réseau devra être adapté pour accueillir la puissance ENR à raccorder identifiée en zone 5 (844 MW en 2030).

Le réseau de distribution de gaz est concentré uniquement sur Nailloux et Sainte-Foy-d'Aigrefeuille. Pour répondre au Schéma Régional Biomasse et permettre l'injection de davantage de biogaz à l'avenir, le réseau existant devra évoluer.

Bien qu'il existe des chaufferies sur le territoire, celles-ci n'alimentent toujours des réseaux. C'est toutefois le cas de chaufferies à Calmont et Villefranche-de-Lauragais. Le Cerema identifie des zones d'opportunité pour la création ou l'extension de réseaux de chaleur sur Maureville et Villefranche-de-Lauragais..



Station d'épuration de Villefranche-de-Lauragais (Source : Google Street View)

Fiche de synthèse | Capacité des réseaux

Communauté de communes Terres du Lauragais [2/3]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Des captages publics d'eau potable destinés à la consommation humaine protégés ;
- Une grande majorité de stations d'épuration en conformité de performance et d'équipement (84%) ,
- Une grande majorité de stations d'épuration dont la capacité nominale n'est pas dépassée (92%) ;
- Des zones d'opportunité pour la création ou l'extension de réseaux de chaleur sur Maureville et Villefranche-de-Lauragais.

POINTS DE VIGILANCE



- 6 stations d'épuration en non conformité de performance ;
- 9 stations d'épuration en non conformité de rejet ;
- 3 stations d'épuration en dépassement de leur capacité nominale. (Auriac-sur-Vendinelle, Gardouche, Montesquieu-Lauragais);
- Des réseaux d'électricité et de gaz à adapter pour permettre le développement de la production d'énergies renouvelables.

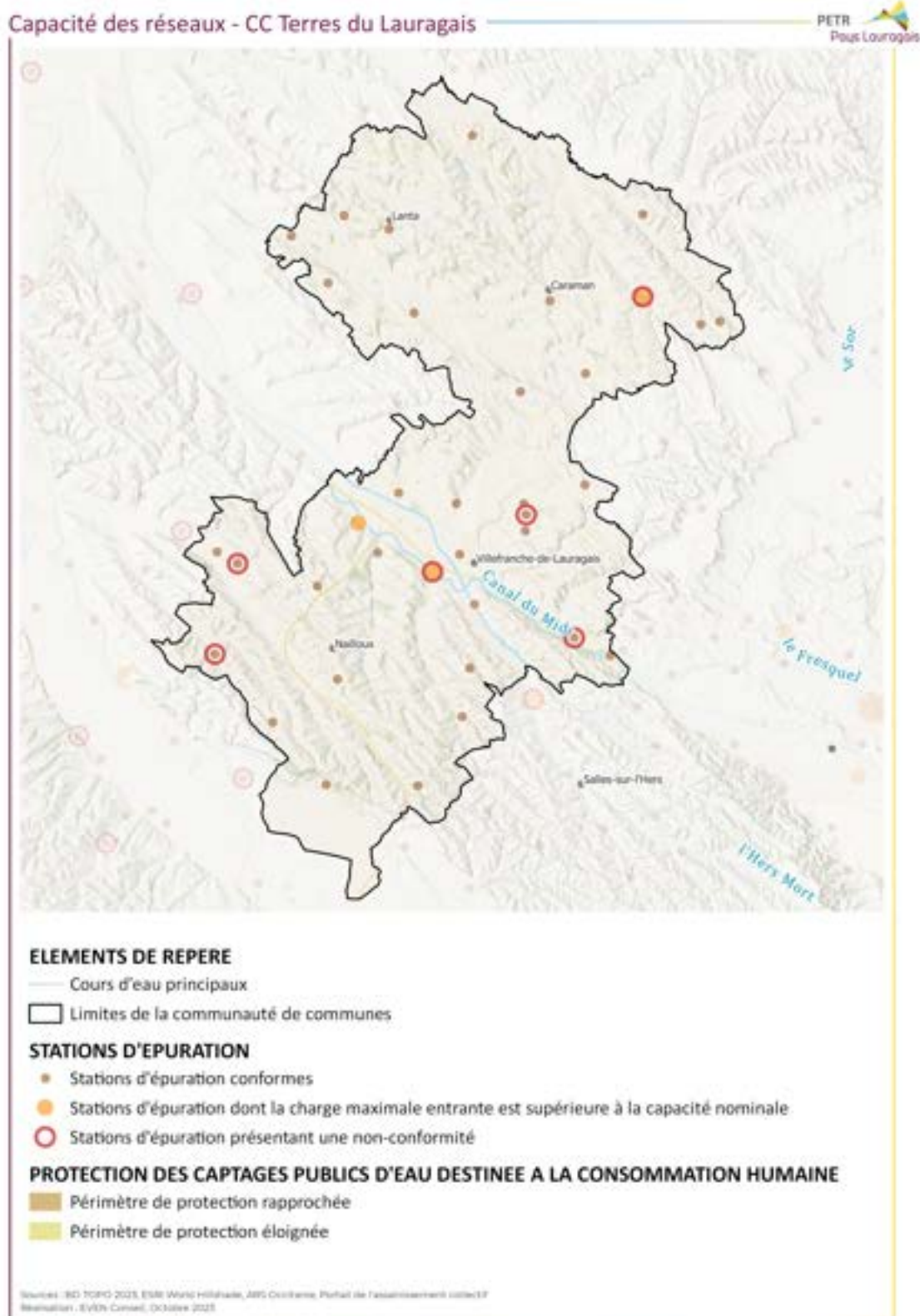


ENJEUX

- Anticiper le renouvellement des réseaux et des infrastructures associées pour éviter des coûts plus importants et des dysfonctionnements des service ;
- Prendre en compte la capacité des réseaux pour dimensionner l'accueil de nouvelles populations ;
- Prendre en compte l'impact des populations estivales sur les réseaux ;
- Protéger les espaces clés pour l'évacuation et/ou l'infiltration des eaux de pluie de l'artificialisation ;
- Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagement ;
- Réduire la production de déchets et développer les filières de récupération et de valorisation.;
- Faire évoluer les réseaux pour permettre le développement de la production d'énergie renouvelable.

Fiche de synthèse | Capacité des réseaux

Communauté de communes Terres du Lauragais [3/3]



Fiche de synthèse | Capacité des réseaux

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [1/3]



Chiffres-clefs

8

Captages publics d'eau destinée à la consommation humaine

44

Stations d'épuration collectives

5

Déchetteries

Alimentation en eau potable

Sur le territoire, la production et le transport d'eau potable est assurée par le Syndicat RéSeau 11. La distribution est assurée :

- En régie sur 13 communes ;
- En délégation par SUEZ sur 21 communes ;
- En délégation par Véolia Eau sur 8 communes ;
- En délégation par BRL Exploitation sur la commune d'Airoux.

L'eau alimentant le territoire de la CC Castelnaudary Lauragais Audois provient de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) et plus précisément du lac des Cammazes. Elle est traitée par les usines de Picotalen.

Il existe actuellement 8 captages publics d'eau destinée à la consommation humaine sur le territoire, qui disposent tous de périmètres de protection réglementaire établis par arrêté préfectoral. Ils sont situés sur les communes de Castelnaudary, Labécède-Lauragais, Villemagne et Verdun-en-Lauragais. Un des captages de Labécède-Lauragais est identifié comme "prioritaire" par le SDAGE Rhône-Méditerranée.

Organisation de l'assainissement

Il existe 44 stations d'épuration collectives sur le territoire. 7 stations disposent de 1000 EH ou plus de capacité nominale (Mas-Saintes-Puelles, Saint-Martin-Lalande, Labastide d'Anjou, Lasbordes, Villeneuve-la-Comptal, et Castelnaudary). 4 communes ne disposent pas de station d'épuration sur leur territoire (Tréville, Gourvieille, Cumiès, Mézerville).

La communauté de communes exerce en régie la compétence assainissement non collectif. En 2021, 3 190 installations étaient recensées.

Organisation de la filière déchets

La CC a délégué la collecte des ordures ménagères et assimilés au SMICTOM Ouest Audois sur une partie de son territoire (26 communes) et l'assure elle-même sur le reste. Le traitement des déchets est réalisé par COVALDEM. Il existe des déchetteries à Castelnaudary, Saint-Papoul, Labastide d'Anjou, Salles-sur-l'Hers et Villeneuve-la-Comptal ainsi qu'une plateforme de compostage à Labécède-Lauragais.

Energie et réseaux

La CC Castelnaudary Lauragais Audois dépend du Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN).

Le territoire compte plusieurs lignes électriques de transport principales (de 63 kV et 400 kV) et 3 postes source situés à Castelnaudary et Issel. Selon le S3RENr de 2022, ce réseau devra être adapté pour accueillir la puissance ENR à raccorder identifiée en zone 5 (844 MW en 2030).

Le réseau de distribution de gaz est concentré sur Labastide-d'Anjou, Castelnaudary, Villeneuve-la-Comptal, Saint-Martin-Lalande et Lasbordes. Pour répondre au Schéma Régional Biomasse et permettre l'injection de davantage de biogaz à l'avenir, le réseau existant devra évoluer.

Bien qu'il existe des chaufferies sur le territoire, celles-ci n'alimentent toujours des réseaux. C'est toutefois le cas de chaufferies à Castelnaudary. Le Cerema identifie des zones d'opportunité pour la création ou l'extension de réseaux de chaleur et de froid sur Castelnaudary.



Plateforme de compostage de Labécède-Lauragais (Source : Géoportail)

Fiche de synthèse | Capacité des réseaux

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [2/3]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Des captages publics d'eau potable destinés à la consommation humaine protégés ;
- Une grande majorité de stations d'épuration en conformité de performance et d'équipement (95 %),
- Une grande majorité de stations d'épuration dont la capacité nominale n'est pas dépassée (90%);
- Des zones d'opportunité pour la création ou l'extension de réseaux de chaleur et de froid sur Castelnaudary.

POINTS DE VIGILANCE



- Une compétence distribution de l'eau potable morcellée ;
- 1 station d'épuration en non conformité d'équipement;
- 2 stations d'épuration en non conformité de performance ;
- 3 stations d'épuration en dépassement de leur capacité nominale (Souilhe, St Michel de Lanes, Castelnaudary Molinier);
- Des réseaux d'électricité et de gaz à adapter pour permettre le développement de la production d'énergies renouvelables.

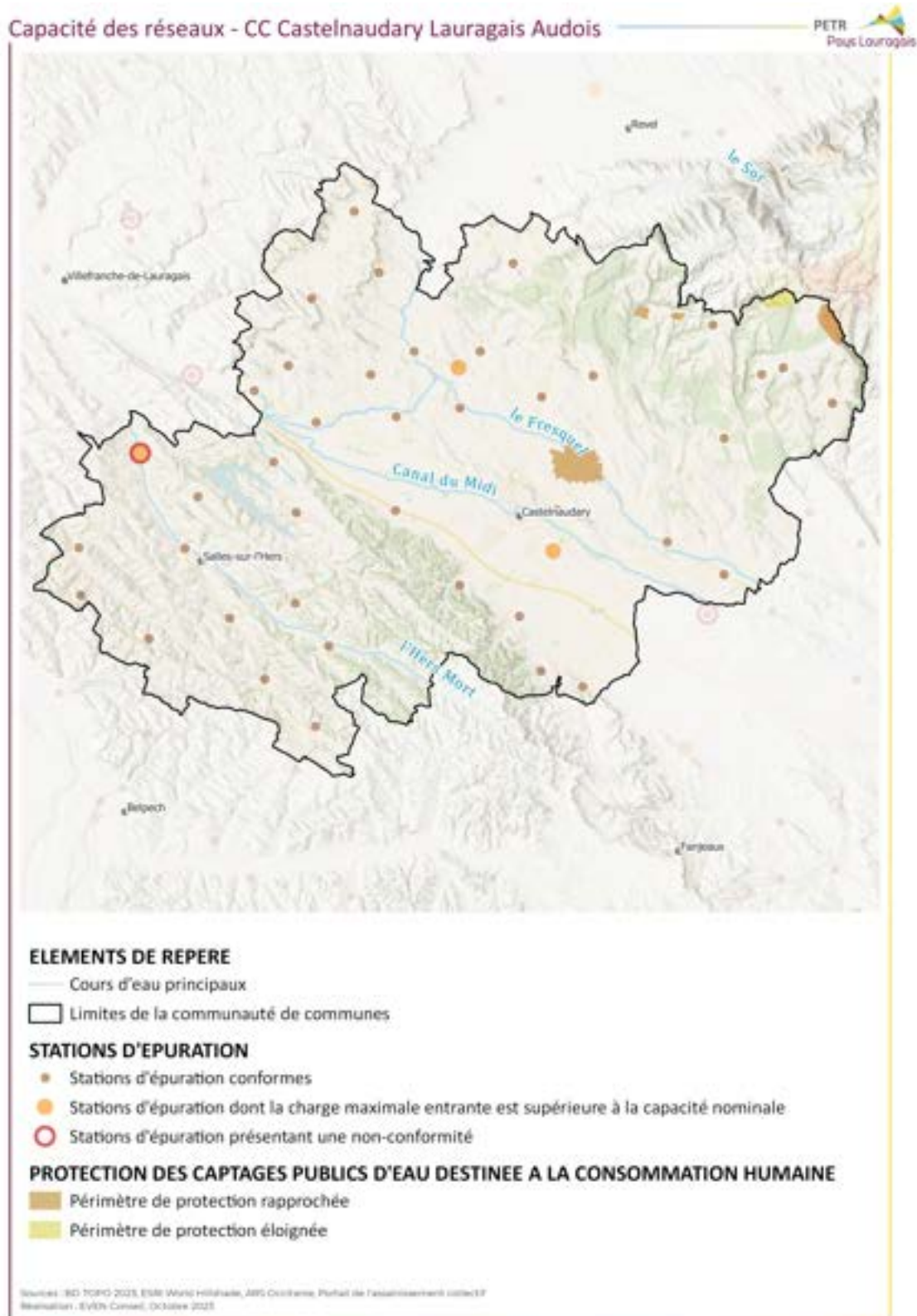


ENJEUX

- Anticiper le renouvellement des réseaux et des infrastructures associées pour éviter des coûts plus importants et des dysfonctionnements des services ;
- Prendre en compte la capacité des réseaux pour dimensionner l'accueil de nouvelles populations ;
- Prendre en compte l'impact des populations estivales sur les réseaux ;
- Protéger les espaces clés pour l'évacuation et/ou l'infiltration des eaux de pluie de l'artificialisation ;
- Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagement ;
- Réduire la production de déchets et développer les filières de récupération et de valorisation;
- Faire évoluer les réseaux pour permettre le développement de la production d'énergie renouvelable.

Fiche de synthèse | Capacité des réseaux

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [3/3]



Fiche de synthèse | Capacité des réseaux

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [1/3]



Chiffres-clefs

1

Captage public d'eau destinée à la consommation humaine

38

Stations d'épuration collectives

4

Déchetteries

Alimentation en eau potable

Sur le territoire, la production et le transport d'eau potable est assurée par le Syndicat RéSeau 11. Pour la distribution, différents modes de gestion existent :

- En délégation par Véolia sur la quasi-totalité du territoire ;
- En délégation par la SAUR sur les communes de BRam, La Force, Pexiora et Villespy ;
- En délégation par SUEZ sur la commune de Villeneuve-lès-Montréal ;
- En régie communale sur la commune de Cenne-Monestiés ;

Il existe actuellement un seul captage public d'eau destinée à la consommation humaine sur le territoire, qui dispose de périmètres de protection réglementaire établis par arrêté préfectoral. Il s'agit du captage situé sur Belpech, identifié comme « prioritaire » et devant faire l'objet d'un programme d'action de réduction des pollutions mis en œuvre d'ici fin 2024.

Organisation de l'assainissement

Il existe 38 stations d'épuration collectives sur le territoire. 6 stations disposent de 1000 EH ou plus de capacité nominale (Belpech Pexiora, Villasavary, Villepinte, Montréal, Bram). 6 communes ne disposent pas de station d'épuration sur leur territoire (Saint-Sernin, Fonters-du-Razès, Pécharic, Pibouisse, Orsans, Villesisclé).

Le service assainissement non collectif est assuré en régie par la communauté de communes. 1 940 installations étaient connues fin 2020 sur l'intercommunalité.

Organisation de la filière déchets

La communauté de communes a délégué la collecte des ordures ménagères et assimilés au SMICTOM Ouest Audois. Le traitement des déchets est réalisé par COVALDEM. Il existe des déchetteries à Belpech, Bram, Fanjeaux et Montréal.

Energie et réseaux

La CC Piège Lauragais Malepère dépend du Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN).

Le territoire compte 3 lignes électriques de transport principales (de 63 kV) et 2 postes source situés à Bram. Selon le S3RENr de 2022, ce réseau devra être adapté pour accueillir la puissance ENR à raccorder identifiée en zone 5 (844 MW en 2030).

Le réseau de distribution de gaz est concentré uniquement sur Montréal et Bram. Pour répondre au Schéma Régional Biomasse et permettre l'injection de davantage de biogaz à l'avenir, le réseau existant devra évoluer.

Bien qu'il existe des chaufferies sur le territoire, celles-ci n'alimentent toujours des réseaux. C'est toutefois le cas d'une chaufferie à Villepinte. Le Cerema identifie des zones d'opportunité pour la création ou l'extension de réseaux de chaleur sur Bram et Montréal.



Station d'épuration de Belpech au bord de l'Hers Vif (Source : Géoportail)

Fiche de synthèse | Capacité des réseaux

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [2/3]



ATOUS DU TERRITOIRE

- Des captages publics d'eau potable destinés à la consommation humaine protégés ;
- Une grande majorité de stations d'épuration en conformité de performance et d'équipement (au moins 94%),
- Une grande majorité de stations d'épuration dont la capacité nominale n'est pas dépassée (97%);
- Des zones d'opportunité pour la création ou l'extension de réseaux de chaleur sur Bram et Montréal.

POINTS DE VIGILANCE



- Une compétence distribution de l'eau potable morcellée ;
- 1 station d'épuration en non conformité d'équipement;
- 1 station d'épuration en non conformité de performance ;
- 1 station d'épuration en non conformité de rejet ;
- 1 station d'épuration en dépassement de sa capacité nominale (Villasavary Village);
- Des réseaux d'électricité et de gaz à adapter pour permettre le développement de la production d'énergies renouvelables.



ENJEUX

- Anticiper le renouvellement des réseaux et des infrastructures associées pour éviter des coûts plus importants et des dysfonctionnements des services ;
- Prendre en compte la capacité des réseaux pour dimensionner l'accueil de nouvelles populations ;
- Prendre en compte l'impact des populations estivales sur les réseaux ;
- Protéger les espaces clés pour l'évacuation et/ou l'infiltration des eaux de pluie de l'artificialisation ;
- Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagement ;
- Réduire la production de déchets et développer les filières de récupération et de valorisation;
- Faire évoluer les réseaux pour permettre le développement de la production d'énergie renouvelable.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

RISQUES

Fiche de synthèse | Risques

PETR Pays Lauragais



PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes, les risques naturels devraient s'accroître. La progression de l'artificialisation des sols favorisera notamment le ruissellement. Cette progression sera toutefois dépendante des mesures prises dans les documents d'urbanisme pour atténuer le phénomène. Plus largement, la qualité de l'aménagement du territoire (ex : prise en compte des zones d'aléas connus, protection de la morphologie des cours d'eau, maintien d'une distance du bâti par rapport aux boisements...) sera un enjeu dans la protection des biens et populations face aux risques.

Le dérèglement climatique ne modifiera pas les dynamiques des risques technologiques. Toutefois, l'augmentation de la population pourra induire l'augmentation de la part de la population soumise à un risque technologique.



LEVIERS D'ACTION DU SCOT

- L'intégration des risques dans les choix d'aménagement du territoire : prise en compte des risques connus et règlementés mais également projection sur les risques documentés mais moins définis ;
- Le maintien des zones naturelles le long des cours d'eau, afin de conserver les champs d'expansion des crues et ainsi diminuer l'amplitude des épisodes d'inondation ;
- Le maintien de la trame végétale afin de limiter le risque de ruissellement et d'érosion des sols .



POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn ;
- Les Plans communaux de Sauvegarde ;
- Les Plans Départementaux de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI) de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Aude ;
- Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin de Fresquel, de Villeneuve-les-Montréals, Ariège Hers Vif, Hers Mort Amont, Bassin du Sor, Marcaissone-Saune-Seillonne ;
- La cartographie des zones inondables en ex-Midi-Pyrénées ;
- Les SDAGE Adour-Garonne et Rhône Méditerranée et leur déclinaison en SAGE ;
- Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Adour-Garonne et Rhône Méditerranée.

Fiche de synthèse | Risques

Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois [1/3]



Chiffres-clefs

17

Mouvements de terrain recensés dont la plupart sont des glissements

41

Nombre d'ICPE implantées sur le territoire

92%

Des cavités du Pays Lauragais

Risques naturels

Le risque feu de forêt fort à très fort est localisé sur la Montagne Noire et ses contreforts d'après les PDPFCI de la Haute-Garonne et du Tarn. Le risque d'inondation, essentiellement présent sur l'Est de la communauté de communes, est encadré notamment par le PPRi du Bassin du Sor. 17 mouvements de terrain sont recensés sur le territoire, principalement des glissements de terrain. On compte de plus 79 cavités, principalement naturelles, dont la grande majorité se situe sur Sorèze et Saint-Amancet. De plus, sur l'ensemble du territoire, l'aléa retrait-gonflement des argiles est moyen à fort, ce qui peut impliquer des dégâts importants sur le bâti. La sismicité est très faible, ce qui n'induit pas de précautions parasismiques particulières pour les bâtiments et infrastructures. Enfin, le potentiel radon des sols est élevé sur l'Est du territoire (7 communes) et faible sur l'Ouest.

Risques technologiques

41 ICPE sont recensées sur le territoire, dont aucune n'est concernée par le statut SEVESO. Elles sont principalement situées sur la commune de Revel. Le territoire est de plus concerné par le risque de rupture du barrage des Cammazes. Enfin le risque de transport de matières dangereuses est localisé autour de la voie ferrée, de la RD622 et de la RD 624. Une conduite de gaz de direction Nord-Est Sud-Ouest traverse le territoire en passant par Revel.



Barrage des Cammazes (Source : Tourisme Tarn)

Fiche de synthèse | Risques

Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois [2/3]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Un risque feu de forêt encadré par un PDPFCI ;
- Un risque inondation encadré par le PPRI du Bassin du Sor ;
- Des cavités naturelles nombreuses mais à distance des espaces urbanisés ;
- Une sismicité très faible n'induisant pas de précautions parasismiques pour les bâtiments et infrastructures ;
- Des ICPE non concernées par le statut SEVESO ;
- Un risque de rupture de barrage des Cammazes encadré par un PPI.

POINTS DE VIGILANCE



- Un risque de feu de forêt sur la Montagne Noire et ses abords ;
- Un risque inondation encadré par un PPRI exclusivement sur la partie Est du territoire ;
- Des mouvements de terrain recensés y compris à proximité des zones urbanisées ;
- Une grande quantité de cavités dans la Montagne Noire pouvant affecter la stabilité des sols ;
- Un aléa retrait-gonflement des argiles moyen à fort omniprésent ;
- Un potentiel radon des sols élevé sur la Montagne Noire ;
- La présence du barrage des Cammazes, d'infrastructures de transport terrestre et de conduites de gaz générateurs de risque.

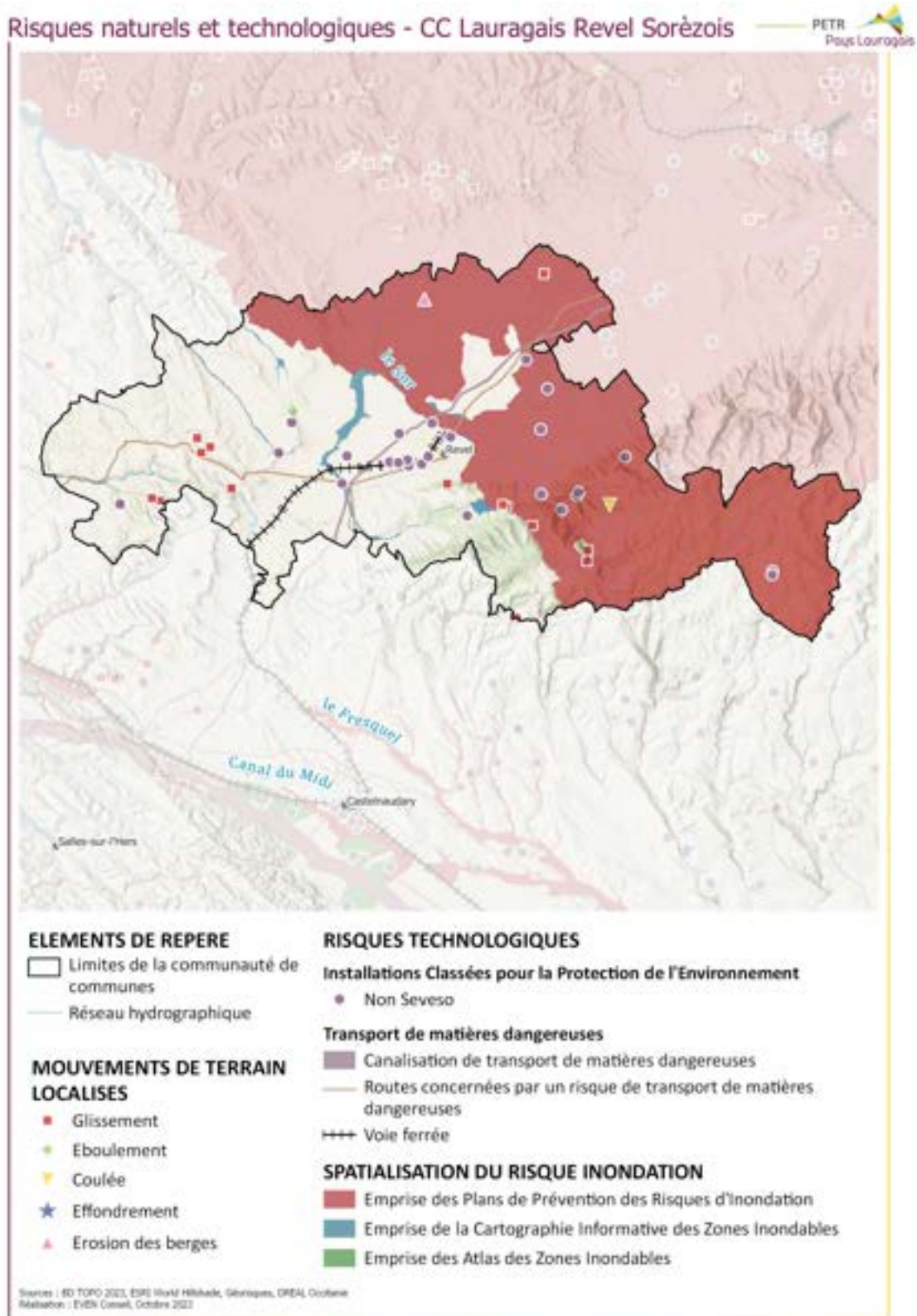


ENJEUX

- Limiter l'exposition des biens et personnes aux risques naturels et technologiques en proposant un développement adapté aux risques identifiés ;
- Oeuvrer à réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels et technologiques dans un contexte de dérèglement climatique.

Fiche de synthèse | Risques

Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois [3/3]



Fiche de synthèse | Risques

Communauté de communes Terres du Lauragais [1/3]



Chiffres-clefs

3

Plans de Prévention du Risque Inondation

29

Nombre d'ICPE implantées sur le territoire

30

Mouvements de terrain recensés dont la plupart sont des glissements

Risques naturels

Le risque feu de forêt est très peu élevé sur le territoire d'après les PDPFCI de la Haute-Garonne. Le risque d'inondation, essentiellement localisé sur le Nord-Ouest et la moitié Sud de la communauté de communes, est encadré notamment par le PPRi Marcaissonne-Saune-Seillonne, Ariège Hers Vif et hers Mort Amont. 30 mouvements de terrain sont recensés sur le territoire, principalement des glissements de terrain. On compte seulement 3 cavités naturelles. Sur l'ensemble du territoire, l'aléa retrait-gonflement des argiles est moyen à fort, ce qui peut impliquer des dégâts importants sur le bâti. La sismicité est très faible, ce qui n'induit pas de précautions parasismiques particulières pour les bâtiments et infrastructures. Enfin, le potentiel radon des sols est faible sur toutes les communes.

Risques technologiques

29 ICPE sont recensées sur le territoire, dont aucune n'est concernée par le statut SEVESO. Elles sont principalement situées sur la commune de Villefranche-de-Lauragais. La partie Sud du territoire est de plus concerné par le risque de rupture de barrages. Enfin le risque de transport de matières dangereuses est notamment localisé autour de la voie ferrée, de l'A61 et de l'A66. Plusieurs conduites de gaz de direction Est Ouest traversent le territoire.



Inondation à Gardouch en 2018 (Source : Syndicat du Bassin Hers Girou)

Fiche de synthèse | Risques

Communauté de communes Terres du Lauragais [2/3]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Un risque feu de forêt non préoccupant ;
- Un risque inondation encadré par 3 PPRI ;
- Très peu de cavités recensées ;
- Une sismicité très faible n'induisant pas de précautions parasismiques pour les bâtiments et infrastructures ;
- Un faible potentiel radon des sols ;
- Des ICPE non concernées par le statut SEVESO ;
- Un risque de rupture de barrage encadré par des PPI.

POINTS DE VIGILANCE



- Un risque inondation très présent ;
- Des mouvements de terrain recensés y compris à proximité des zones urbanisées ;
- Un aléa retrait-gonflement des argiles moyen à fort omniprésent ;
- La présence de barrages, d'infrastructures de transport terrestre et de conduites de gaz générateurs de risque.

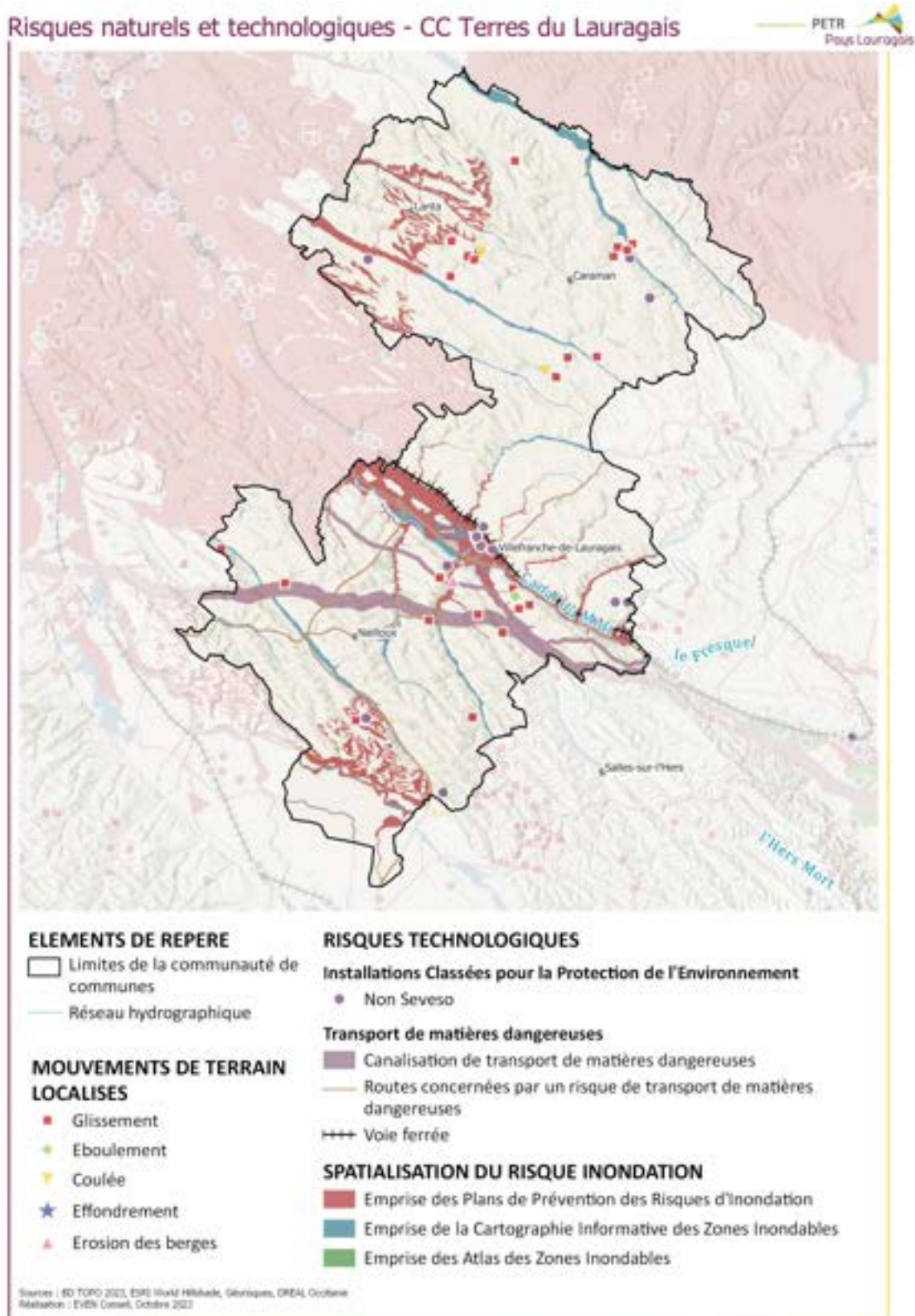


ENJEUX

- Limiter l'exposition des biens et personnes aux risques naturels et technologiques en proposant un développement adapté aux risques identifiés ;
- Oeuvrer à réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels et technologiques dans un contexte de dérèglement climatique.

Fiche de synthèse | Risques

Communauté de communes Terres du Lauragais [3/3]



Fiche de synthèse | Risques

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [1/3]



Chiffres-clefs

3

Communes concernées par le risque rupture de barrage

61

Nombre d'ICPE implantées sur le territoire

62

Mouvements de terrain recensés dont la plupart sont des glissements

Risques naturels

Le risque feu de forêt est très peu élevé sur le territoire d'après les PDPFCI de l'Aude. Le risque d'inondation principal est repéré et encadré par le PPRI du Fresquel et complété par les données de l'Atlas des zones inondables du Fresquel. 62 mouvements de terrain sont recensés sur le territoire, principalement des glissements de terrain. 30% d'entre eux sont concentrés sur l'extrémité Ouest du territoire (Marquein, La Louvière-Lauragais et Molandier). On compte seulement 2 cavités sur le territoire, qui sont identifiées comme des galeries. Sur l'ensemble du territoire, l'aléa retrait-gonflement des argiles est moyen à fort, ce qui peut impliquer des dégâts imputants sur le bâti. La sismicité est faible sur Mayreville, ce qui induit la prise de précautions parasismiques particulières pour les bâtiments et infrastructures. Elle est très faible sur le reste du territoire. Enfin, le potentiel radon des sols est faible sur toutes les communes à l'exception de Labécède-Lauragais, Issel, Saint-Papoul, Verdun-en-Lauragais et Villemagne.

de matières dangereuses est notamment localisé autour de la voie ferrée, de l'A61 et de la RD 624. Plusieurs conduites de gaz traversent le territoire.

Risques technologiques

61 ICPE sont recensées sur le territoire, dont aucune n'est concernée par le statut SEVESO. Elles sont principalement situées sur Castelnaudray et Saint-Papoul. Les communes de Gourvieille, Belflou et Saint-Michel-de-Lanès sont concernées par le risque de rupture de barrage. Enfin le risque de transport



Zone d'activités au Sud du bourg de Castelnaudary, site d'implantation de plusieurs ICPE (Source : Google Satellite)

Fiche de synthèse | Risques

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [2/3]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Un risque feu de forêt non préoccupant ;
- Un risque inondation encadré par un PPRI ;
- Très peu de cavités recensées ;
- Une sismicité très faible sur la majorité du territoire n'induisant pas de précautions parasismiques pour les bâtiments et infrastructures ;
- Un faible potentiel radon des sols sur la majorité des communes ;
- Des ICPE non concernées par le statut SEVESO ;
- Un risque de rupture de barrage encadré par des PPI.

POINTS DE VIGILANCE



- Un risque inondation encadré par un PPRI uniquement sur le Fresquel ;
- Des mouvements de terrain recensés y compris à proximité des zones urbanisées ;
- Un aléa retrait-gonflement des argiles moyen à fort omniprésent ;
- Un potentiel radon des sols élevé sur 7 communes de l'Est du territoire ;
- La présence de barrages, d'infrastructures de transport terrestre et de conduites de gaz générateurs de risque.

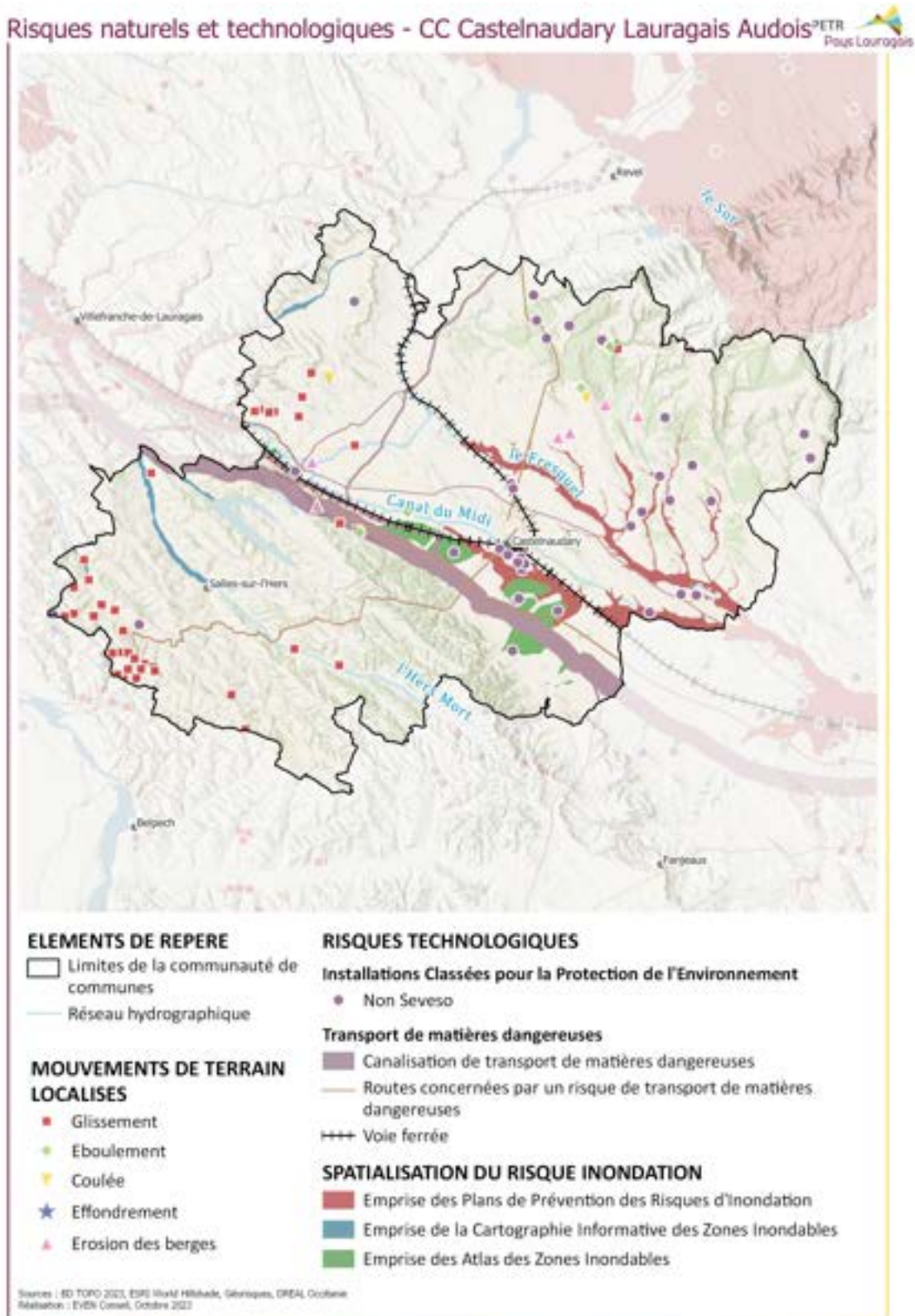


ENJEUX

- Limiter l'exposition des biens et personnes aux risques naturels et technologiques en proposant un développement adapté aux risques identifiés ;
- Oeuvrer à réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels et technologiques dans un contexte de dérèglement climatique.

Fiche de synthèse | Risques

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [3/3]



Fiche de synthèse | Risques

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [1/3]



Chiffres-clefs

38

Nombre d'ICPE implantées sur le territoire

63 %

Des communes du territoire au risque sismique nécessitant des précautions

37

Mouvements de terrain recensés dont la plupart sont des glissements

Risques naturels

Le risque feu de forêt est peu élevé sur le territoire d'après les PDPFCI de l'Aude. Le risque d'inondation principal est repéré et encadré par le PPRI du Fresquel et complété par les données de l'Atlas des zones inondables du Fresquel. 37 mouvements de terrain sont recensés sur le territoire, principalement des glissements de terrain. Aucune cavité n'est recensée. Sur l'ensemble du territoire, l'aléa retrait-gonflement des argiles est moyen à fort, ce qui peut impliquer des dégâts importants sur le bâti. La sismicité est faible sur 24 communes (63% des communes du territoire) ce qui induit la prise de précautions parasismiques particulières pour les bâtiments et infrastructures. Elle est très faible sur le reste du territoire. Enfin, le potentiel radon des sols est faible sur toutes les communes à l'exception Villespy et Cennes-Monestiés.

Risques technologiques

38 ICPE sont recensées sur le territoire, dont aucune n'est concernée par le statut SEVESO. Elles sont principalement situées sur Bram et Fonters-du-Razès. Les communes de Molandier et Belpech sont concernées par le risque de rupture de barrage. Enfin le risque de transport de matières dangereuses est notamment localisé autour de la voie ferrée, de l'A61, de la RD 624 et de la RD 119. Plusieurs conduites de gaz traversent le territoire.



Autoroute 61 à Bram (Source : Google Street View)

Fiche de synthèse | Risques

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [2/3]



ATOUS DU TERRITOIRE

- Un risque feu de forêt non préoccupant ;
- Un risque inondation encadré par un PPRI ;
- Aucune cavité recensée ;
- Un faible potentiel radon des sols sur la majorité des communes;
- Des ICPE non concernées par le statut SEVESO ;
- Un risque de rupture de barrage encadré par des PPI.

POINTS DE VIGILANCE



- Un risque inondation encadré par un PPRI uniquement sur le Fresquel ;
- Des mouvements de terrain recensés y compris à proximité des zones urbanisées ;
- Un aléa retrait-gonflement des argiles moyen à fort omniprésent;
- Un potentiel radon des sols élevé sur 7 communes de l'Est du territoire ;
- La présence de barrages, d'infrastructures de transport terrestre et de conduites de gaz générateurs de risque.

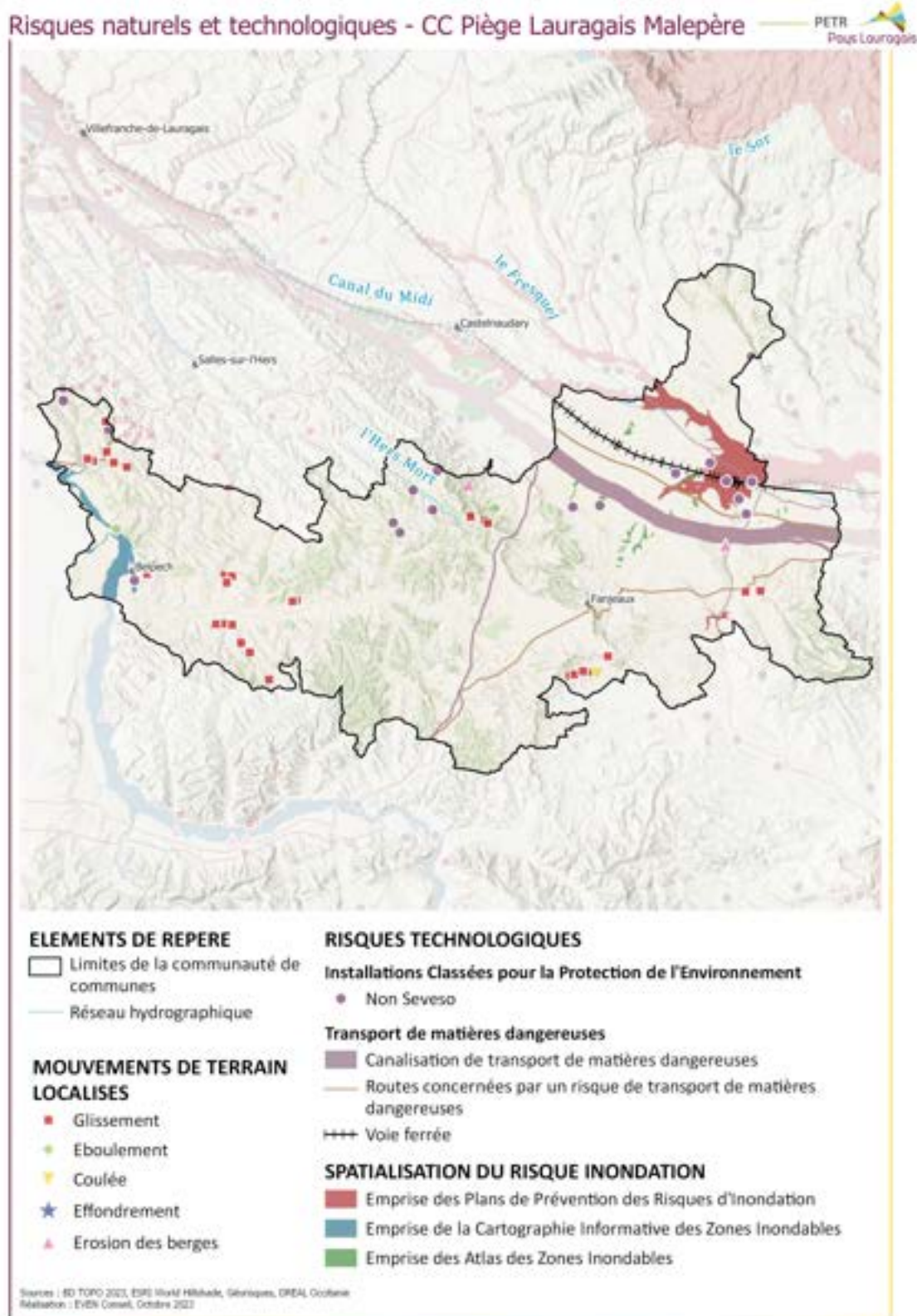


ENJEUX

- Limiter l'exposition des biens et personnes aux risques naturels et technologiques en proposant un développement adapté aux risques identifiés ;
- Oeuvrer à réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels et technologiques dans un contexte de dérèglement climatique.

Fiche de synthèse | Risques

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [3/3]



ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Fiche de synthèse | Transition énergétique

PETR Pays Lauragais



PERSPECTIVES D'EVOLUTION

L'augmentation des températures accroîtra la fréquence et l'intensité des feux de forêt et ainsi le relargage du CO2 par la biomasse. Cette augmentation des températures pourrait avoir des impacts sur la consommation d'énergie (moins de chauffage en hiver, mais potentiellement plus de climatisation en été).

Les conditions d'ensoleillement pouvant être modifiées, cela pourra avoir un impact sur l'énergie solaire.

L'évolution des consommations énergétiques et émissions du territoire dépendra notamment de son évolution démographique. Pour les réduire, les leviers disponibles sont toutefois nombreux : transformation des mobilités, rénovation énergétique du parc de logements, innovations industrielles et changements de pratiques agricoles.

La rapidité du développement des énergies renouvelables pourra influencer l'activation de ces différents leviers. Les différentes stratégies énergétiques en place (nationales, régionales et PCAET) pourront, si elles sont efficaces, avoir des impacts positifs sur le climat et la qualité de l'air et les dépenses des ménages allouées à l'énergie.



LEVIERS D'ACTION DU SCOT

- Le développement des mobilités durables ;
- La réhabilitation de bâtiments pour les rendre énergétiquement plus performants ;
- Le développement du transport à la demande afin de limiter l'exclusion des ménages les plus fragiles ;
- Le soutien de projets ENR avec un portage local ;
- L'évolution des modes de consommation et alimentaires ;
- La massification des campagnes d'isolation des bâtiments résidentiels et tertiaires, en particulier les bâtiments chauffés avec des énergies fossiles (fioul et gaz) ;
- La mobilisation des entreprises dans l'évolution de leurs pratiques ;
- Le développement d'un mix d'énergie renouvelable diversifié.



POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- Le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 2) ;
- La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) ;
- La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) ;
- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- Le programme Rénov'Occitanie ;
- Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Occitanie ;
- Le schéma régional biomasse Occitanie ;
- Le plan régional pour le pouvoir de vivre et la souveraineté énergétique Occitanie ;
- Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du Pays Lauragais ;
- La Charte de Développement des Projets de Production d'Énergie Renouvelable de la CC Piège Lauragais Malepère.

Fiche de synthèse | Transition énergétique

Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi [1/2]



Chiffres-clefs

445 Gwh

Consommation énergétique pour l'année 2021

106 kteqCO₂

Emissions de gaz à effet de serre pour l'année 2021

29 %

Part de l'énergie renouvelable dans les consommations énergétiques pour l'année 2021

Consommations énergétiques

En 2021, la consommation énergétique du territoire a atteint 445 GWh (19% des consommations du territoire du SCoT environ), ce qui correspond à 20 504 kWh par habitant (contre 22 151 kWh pour le territoire du SCoT). Les produits pétroliers étaient la source de 44% de cette consommation. Les secteurs du résidentiel et du transport représentaient la plupart des consommations (34% et 32% respectivement).

Emissions de gaz à effet de serre

Durant l'année 2021, 106 kteqCO₂ ont été émis sur le territoire (18% des émissions du territoire du SCoT), soit 4,8 teqCO₂ par habitant (contre 5,4 teqCO₂ pour le territoire du SCoT). Ces émissions ont principalement été causées par la combustion de produits pétroliers. L'agriculture et le secteur des transports sont les secteurs les plus émetteurs (respectivement 36% et 35% des émissions totales).

Production d'énergie renouvelable

130 GWh d'énergie renouvelable ont été produits sur le territoire en 2021. Ceci représente 29% de la consommation énergétique du territoire la même année (contre 17% pour le territoire du SCoT). Cette production est principalement due à l'activité du parc éolien (à 56%) (sur Arfons, Saint-Félix-Lauragais, Roumens

et Montégut Lauragais notamment) et à la combustion de bois par les ménages (à 31 %).

Stockage de carbone

L'utilisation de l'outil ALDO de l'ADEME permet d'estimer que la séquestration nette de carbone sur le territoire est d'environ 40 kteqCO₂ par an. Cela correspond à environ 37 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire pour l'année 2021. Environ 3,1 MtC de carbone seraient stockés sur le territoire, principalement dans les sols (à 60%) et la biomasse sur pied (à 33%).



Parc éolien d'Arfons (Source : Région Occitanie)

Fiche de synthèse | Transition énergétique

Communauté de communes Aux Sources du Canal Midi [2/2]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Une consommation énergétique par habitant plus basse que la valeur observée sur le territoire du SCoT ;
- Des émissions de gaz à effet de serre par habitant plus basses que la valeur observée sur le territoire du SCoT ;
- Une couverture des consommations énergétiques par les énergies renouvelables supérieure à la moyenne observée sur le SCoT ;
- Un parc éolien productif couvrant une importante partie des consommations énergétiques et d'autres filières de production d'énergie renouvelables en développement ;
- Des sols et de la biomasse constituant des puits de carbone non négligeables.

POINTS DE VIGILANCE



- Une dépendance encore importante aux produits pétroliers à l'origine d'importantes émissions de gaz à effet de serre ;
- Des secteurs du transport et du résidentiel concentrant les consommations énergétiques ;
- Des secteurs agricole et du transport à l'origine de la majorité des émissions de gaz à effet de serre.



ENJEUX

- Contribuer localement aux stratégies régionales, nationales et internationales de transition énergétique ;
- Concevoir des projets d'aménagement permettant la diminution des consommations énergétiques et des émissions du secteur du transport (optimisation de la desserte, mobilités partagées et décarbonnées...)
- Développer les exigences pour un secteur du résidentiel à impact réduit (sur la conception et la performance énergétique des bâtiments...)
- Accompagner par un aménagement adapté la transition énergétique des activités du territoire (agriculture notamment) ;
- Contribuer à un développement maîtrisé et diversifié de la production d'énergie renouvelable ;
- Maintenir et renforcer les puits de carbone du territoire.

Fiche de synthèse | Transition énergétique

Communauté de communes Terres du Lauragais [1/2]



Chiffres-clefs

644 Gwh

Consommation énergétique pour l'année 2021

149 kteqCO₂

Emissions de gaz à effet de serre pour l'année 2021

24 %

Part de l'énergie renouvelable dans les consommations énergétiques pour l'année 2021

Consommations énergétiques

En 2021, la consommation énergétique du territoire a atteint 644 GWh (27% des consommations du territoire du SCoT), ce qui correspond à 15 383 kWh par habitant (contre 22 151 kWh pour le territoire du SCoT). Les produits pétroliers étaient la source de 58% de cette consommation. Les secteurs du transport et du résidentiel représentaient la plupart des consommations (respectivement 43% et 38%).

Emissions de gaz à effet de serre

Durant l'année 2021, 149 kteqCO₂ ont été émis sur le territoire (26% des émissions du territoire du SCoT), soit 3,5 teqCO₂ par habitant (contre 5,4 teqCO₂ pour le territoire du SCoT). Ces émissions ont principalement été causées par la combustion de produits pétroliers. L'agriculture et le secteur des transports étaient les secteurs les plus émetteurs (contribuant respectivement à 35% et 47% des émissions totales).

Production d'énergie renouvelable

155 GWh d'énergie renouvelable ont été produits sur le territoire en 2021. Ceci représente 24% de la consommation énergétique du territoire la même année (contre 17% pour le territoire du SCoT). Cette production est principalement due à l'activité du parc éolien (à 37 %)(sur Avignonet-Lauragais et Calmont

notamment) et à la combustion de bois par les ménages (à 42%) et à l'activité de panneaux solaires photovoltaïques (à 19%).

Stockage de carbone

L'utilisation de l'outil ALDO de l'ADEME permet d'estimer que la séquestration nette de carbone sur le territoire est d'environ 26 kteqCO₂ par an. Cela correspond à environ 17% des émissions de gaz à effet de serre du territoire pour l'année 2021. Environ 3,8 MtC de carbone seraient stockés sur le territoire, principalement dans les sols (à 78%) et la biomasse sur pied (à 19%).



Parc éolien et photovoltaïque d'Avignonet-Lauragais (Source : Lauragais Tourisme)

Fiche de synthèse | Transition énergétique

Communauté de communes Terres du Lauragais [2/2]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Une consommation énergétique par habitant plus basse que la valeur observée sur le territoire du SCoT ;
- Des émissions de gaz à effet de serre par habitant plus basses que la valeur observée sur le territoire du SCoT ;
- Une couverture des consommations énergétiques par les énergies renouvelables supérieure à la valeur observée sur le SCoT ;
- Une production d'énergie renouvelable partagée entre éolien, combustion de bois domestique et photovoltaïque, couvrant une importante partie des consommations énergétiques ;
- Des sols et de la biomasse constituant des puits de carbone non négligeables.

POINTS DE VIGILANCE



- Une dépendance encore importante aux produits pétroliers à l'origine d'importantes émissions de gaz à effet de serre ;
- Des secteurs du transport et du résidentiel concentrant les consommations énergétiques ;
- Des secteurs agricole et du transport à l'origine de la majorité des émissions de gaz à effet de serre.



ENJEUX

- Contribuer localement aux stratégies régionales, nationales et internationales de transition énergétique ;
- Concevoir des projets d'aménagement permettant la diminution des consommations énergétiques et des émissions du secteur du transport (optimisation de la desserte, mobilités partagées et décarbonnées...)
- Développer les exigences pour un secteur du résidentiel à impact réduit (sur la conception et la performance énergétique des bâtiments...)
- Accompagner par un aménagement adapté la transition énergétique des activités du territoire (agriculture notamment) ;
- Contribuer à un développement maîtrisé et diversifié de la production d'énergie renouvelable ;
- Maintenir et renforcer les puits de carbone du territoire.

Fiche de synthèse | Transition énergétique

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [1/2]



Chiffres-clefs

960 Gwh

Consommation énergétique pour l'année 2021

227 kteqCO₂

Emissions de gaz à effet de serre pour l'année 2021

7 %

Part de l'énergie renouvelable dans les consommations énergétiques pour l'année 2021

Consommations énergétiques

En 2021, la consommation énergétique du territoire a atteint 960 GWh (40% des consommations du territoire du SCoT), ce qui correspond à 34 503 kWh par habitant (contre 22 151 kWh pour le territoire du SCoT). Le gaz était la source de 39% de cette consommation (devant les produits pétroliers source de 34 % des consommations). Les secteurs du transport et du résidentiel représentaient une part relativement basse des consommations (27% et 16% des consommations respectivement). Le secteur industrie était en effet le premier consommateur du territoire (41% des consommations).

Emissions de gaz à effet de serre

Durant l'année 2021, 227 kteqCO₂ ont été émis sur le territoire (39% des émissions du territoire du SCoT), soit 8,1 teqCO₂ par habitant (contre 5,4 teqCO₂ pour le territoire du SCoT). Ces émissions ont principalement été causées par la combustion de produits pétroliers et de gaz. L'agriculture et le secteur des transports étaient les secteurs les plus émetteurs (contribuant respectivement à 21% et 30% des émissions totales) derrière l'industrie (38% des émissions totales).

Production d'énergie renouvelable

69 GWh d'énergie renouvelable ont été produits sur le territoire en 2021. Ceci représente 7% de la consommation énergétique du territoire la même année (contre 17% pour le territoire du SCoT). Cette production est principalement due à la combustion de bois par les ménages (à 40%) et à l'activité de panneaux solaires photovoltaïques (à 53 %)(sur Saint-Martin-Lalande notamment).

Stockage de carbone

L'utilisation de l'outil ALDO de l'ADEME permet d'estimer que la séquestration nette de carbone sur le territoire est d'environ 43 kteqCO₂ par an. Cela correspond à environ 19 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire pour l'année 2021. Environ 3,7 MtC de carbone seraient stockés sur le territoire, principalement dans les sols (à 71%) et la biomasse sur pied (à 25%).



Centrale photovoltaïque de Saint-Martin-Lalande (source : Géoportail)

Fiche de synthèse | Transition énergétique

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois [2/2]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Une production d'énergie renouvelable partagée entre photovoltaïque, combustion de bois domestique et hydroélectricité ;
- Des sols et de la biomasse constituant des puits de carbone non négligeables.

POINTS DE VIGILANCE



- Une consommation énergétique par habitant plus haute que la valeur observée sur le territoire du SCoT ;
- Des émissions de gaz à effet de serre par habitant plus hautes que la valeur observée sur le territoire du SCoT ;
- Une dépendance encore importante au gaz et aux produits pétroliers à l'origine d'importantes émissions de gaz à effet de serre ;
- Une couverture des consommations énergétiques par les énergies renouvelables inférieure à la moyenne observée sur le territoire du SCoT ;
- Un secteur de l'industrie à l'origine de la majorité des consommations et des émissions de gaz à effet de serre.



ENJEUX

- Contribuer localement aux stratégies régionales, nationales et internationales de transition énergétique ;
- Concevoir des projets d'aménagement permettant la diminution des consommations énergétiques et des émissions du secteur du transport (optimisation de la desserte, mobilités partagées et décarbonnées...)
- Développer les exigences pour un secteur du résidentiel à impact réduit (sur la conception et la performance énergétique des bâtiments...)
- Accompagner par un aménagement adapté la transition énergétique des activités du territoire (en particulier l'industrie) ;
- Contribuer à un développement maîtrisé et diversifié de la production d'énergie renouvelable ;
- Maintenir et renforcer les puits de carbone du territoire.

Fiche de synthèse | Transition énergétique

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [1/2]



Chiffres-clefs

334 Gwh

Consommation énergétique pour l'année 2021

101 kteqCO₂

Emissions de gaz à effet de serre pour l'année 2021

18 %

Part de l'énergie renouvelable dans les consommations énergétiques pour l'année 2021

Consommations énergétiques

En 2021, la consommation énergétique du territoire a atteint 334 GWh (14% des consommations du territoire du SCoT), ce qui correspond à 20 636 kWh par habitant (contre 22 151 kWh pour le territoire du SCoT). Les produits pétroliers étaient la source de 62% de cette consommation. Les secteurs du transport et du résidentiel représentaient la plupart des consommations (45% et 30% des consommations respectivement).

Emissions de gaz à effet de serre

Durant l'année 2021, 101 kteqCO₂ ont été émis sur le territoire (17% des émissions du territoire du SCoT), soit 6,2 teqCO₂ par habitant (contre 5,4 teqCO₂ pour le territoire du SCoT). Ces émissions ont principalement été causées par la combustion de produits pétroliers et de gaz. L'agriculture et le secteur des transports sont les secteurs les plus émetteurs (contribuant respectivement à 49% et 38% des émissions totales).

Production d'énergie renouvelable

60 GWh d'énergie renouvelable ont été produits sur le territoire en 2021. Ceci représente 18% de la consommation énergétique du territoire la même année (contre 17% en moyenne en pour le territoire du SCoT). Cette production est principalement due à la combustion de bois par les ménages (à 40%) et à l'activité

de panneaux solaires photovoltaïques (à 58%) (à Fanjeaux par exemple).

Stockage de carbone

L'utilisation de l'outil ALDO de l'ADEME permet d'estimer que la séquestration nette de carbone sur le territoire est d'environ 41 kteqCO₂ par an. Cela correspond à environ 40 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire pour l'année 2021. Environ 3,6 MtC de carbone seraient stockés sur le territoire, principalement dans les sols (à 72%) et la biomasse sur pied (à 25%).



Centrale photovoltaïque de Fanjeaux (Source : ENGIE GREEN)

Fiche de synthèse | Transition énergétique

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère [2/2]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- Une consommation énergétique par habitant plus basse que la valeur observée sur le territoire du SCoT ;
- Une couverture des consommations énergétiques par les énergies renouvelables inférieure à la valeur observée sur le SCoT ;
- Des sols et de la biomasse constituant des puits de carbone non négligeables ;

POINTS DE VIGILANCE



- Une dépendance encore importante au gaz et aux produits pétroliers à l'origine d'importantes émissions de gaz à effet de serre ;
- Des émissions de gaz à effet de serre par habitant plus hautes que la valeur observée sur le territoire du SCoT ;
- Des secteurs du transport et du résidentiel concentrant les consommations énergétiques ;
- Des secteurs agricole et du transport à l'origine de la majorité des émissions de gaz à effet de serre ;
- Une production d'énergie renouvelable peu diversifiée en termes de filières.



ENJEUX

- Contribuer localement aux stratégies régionales, nationales et internationales de transition énergétique ;
- Concevoir des projets d'aménagement permettant la diminution des consommations énergétiques et des émissions du secteur du transport (optimisation de la desserte, mobilités partagées et décarbonnées...)
- Développer les exigences pour un secteur du résidentiel à impact réduit (sur la conception et la performance énergétique des bâtiments...)
- Accompagner par un aménagement adapté la transition énergétique des activités du territoire (agriculture notamment) ;
- Contribuer à un développement maîtrisé et diversifié de la production d'énergie renouvelable ;
- Maintenir et renforcer les puits de carbone du territoire.

SANTÉ ENVIRONNEMENT

Fiche de synthèse | Santé environnement

PETR Pays Lauragais (1/2)



PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Le dérèglement climatique accentue d'ores et déjà l'ampleur de certaines problématiques de santé liées à des facteurs environnementaux (ex: dispersion accrue des polluants atmosphériques, hausse de la production de pollen, baisse de la qualité de l'eau, accentuation de l'inconfort thermique...) et cette dynamique devrait se poursuivre.

L'aménagement d'espaces nouvellement ou actuellement artificialisés pourra créer des sources d'exposition à des agents néfastes pour la santé publique (physiques, chimiques, biologiques...) ou exposer de nouvelles populations à des sources existantes. Il pourra toutefois contribuer à les atténuer si les impacts sur la santé publique des projets sont anticipés



LEVIERS D'ACTION DU SCOT

- La mobilisation des leviers de réduction des émissions de polluants atmosphériques (adaptation des mobilités et accompagnement de la transition des activités polluantes notamment) ;
- La promotion de l'utilisation d'espèces végétales au pollen non allergisant et de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes au pollen allergisant ;
- L'amélioration du bâti et des formes urbaines pour limiter l'exposition des populations à des facteurs environnementaux néfastes pour la santé (pollutions de l'air, bruit, chaleur...) ;
- L'adaptation de l'éclairage public existant et futur pour réduire la pollution lumineuse ;
- La préservation de la qualité de la ressource en eau ;
- Plus largement, la généralisation de la prise en compte des impacts sur la santé publique dans la planification de l'aménagement (concept d'urbanisme favorable à la santé).



POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- Le Plan Région Santé Environnement 4 (PRSE 4) d'Occitanie ;
- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du Pays Lauragais ;
- Le Contrat Local de Santé de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois et de la commune de Castelnaudary ;
- Le plan national de surveillance de la qualité de l'air ambiant (PNSQA) ;
- La Stratégie Régionale pour la Biodiversité Occitanie ;
- Les stratégies régionales Occitanie relatives à la flore et à la faune exotique envahissante ;
- Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre et le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Castelnaudary-Villeneuve ;
- Les SDAGE en leur déclinaison en SAGE.

Fiche de synthèse | Santé environnement

PETR Pays Lauragais [2/2]



ATOUTS DU TERRITOIRE

- La mise en oeuvre du PCAET du Pays Lauragais facilitant l'intégration des enjeux air et climat dans l'aménagement du territoire ;
- La mise en oeuvre de 2 contrats locaux de santé (CCLRS et commune de Castelnaudary) ;
- Des labellisations dans le cadre de la démarche "Objectif 0 Phyto" (ex: Castelnaudary, Gardouch)
- Un potentiel radon des sols majoritairement faible ;
- Une pollution lumineuse limitée sur le secteur de la Montagne Noire et sur le secteur Sud du territoire.

POINTS DE VIGILANCE



- Un fort potentiel radon des sols sur le secteur de la Montagne Noire ;
- Des pressions qui s'accumulent sur les masses d'eau, notamment en lien avec l'utilisation de nutriments et de phytosanitaires pour l'activité agricole ;
- Une forte pollution lumineuse sur les centres-villes les plus importants et à proximité de l'agglomération toulousaine ;
- De nombreuses infrastructures de transport génératrices de nuisances sonores et de pollution de l'air ;
- De nombreux anciens sites industriels et activités de service sur les communes de Castelnaudary, Revel et Villefranche-de-Lauragais pouvant présenter des sols pollués.



ENJEUX

- Oeuvrer à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur (transition des secteurs des transports, du bâtiment, agricole et industriel mais aussi vigilance sur l'utilisation d'espèces végétales au pollen allergisant) ;
- Lutter contre le développement des espèces exotiques envahissantes néfastes pour la santé publique (ex: ambroisie, moustique tigre) ;
- Limiter l'exposition des populations aux agents physiques perturbateurs pour la santé publique (ex: pollution lumineuse, nuisances sonores, chaleur) ;
- Gérer de manière adéquate les sols pollués pour minimiser leur impact sur l'environnement et la santé publique ;
- Préserver la qualité de la ressource en eau.

Styles utilisés dans le document

Titre

Titre 2

Titre 3

Chapeau

Texte

Texte gras

Légende / Source

Surligné

■ Puce Carré Couleur

Lettrine

Exemple de cadre de texte

Tableau	Colonne	Colonne
Texte	1	1
Texte	2	2
Texte	3	3
Texte	4	4
Texte	5	5
Total	15	15

Tableau	Colonne	Colonne	Colonne	Colonne	Colonne	Colonne
Texte	1	1	1	1	1	1
Texte	2	2	2	2	2	2
Texte	3	3	3	3	3	3
Total	6	6	6	6	6	6

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais

Révision n°2

Novembre 2023

